



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 161 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération au niveau régional	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	15
II. Ressources financières	59
A. Vue d'ensemble	59
B. Contributions non budgétisées	60
C. Gains d'efficacité	60
D. Taux de vacance	60
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	61
F. Formation	62
G. Services de détection des mines et de déminage	63
H. Autres activités relatives aux programmes	63
I. Projets à effet rapide	64
III. Analyse des variations	66



IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	70
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 73/323 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	71
A. Assemblée générale	71
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	77
Annexes	
I. Définitions	83
II. Organigrammes	85
Carte	88

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21), dont le montant s'élève à 1 190 119 000 dollars.

Le budget est en augmentation de 6 671 700 dollars (0,6 %) par rapport au crédit de 1 183 447 300 dollars ouvert pour 2019/20.

Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSS s'emploiera à atteindre l'objectif stratégique général fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2459 (2019) et à exécuter son mandat élargi concernant la fourniture d'une assistance technique et de conseils dans le cadre du processus de paix ainsi que son mandat de protection des civils consistant notamment à apporter un renfort à l'organisation du retour ou de la réinstallation volontaire, en toute sécurité, en connaissance de cause et dans la dignité des personnes déplacées qui quittent un site de protection des civils des Nations Unies, en coordination avec les acteurs humanitaires et les autres parties prenantes.

Le budget couvre le déploiement de 242 observateurs militaires, 16 758 membres de contingents, 733 membres de la police des Nations Unies, 1 290 membres d'unités de police constituées, 924 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 446 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 455 Volontaires des Nations Unies, 42 emplois de temporaire et 78 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2020/21 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ces tableaux présentent une analyse pour chacune des composantes ci-après, qui ont été définies conformément au mandat assigné à la MINUSS par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2459 (2019) : a) Protection des civils ; b) Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; c) Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; d) Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et au processus de paix ; e) Appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2018/19	Montant alloué 2019/20	Dépenses prévues 2020/21	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	552 626,1	563 067,2	544 295,1	(18 772,1)	(3,3)
Personnel civil	293 491,0	291 075,7	314 204,0	23 128,3	7,9
Dépenses opérationnelles	303 990,0	329 304,4	331 619,9	2 315,5	0,7
Montant brut	1 150 107,1	1 183 447,3	1 190 119,0	6 671,7	0,6
Recettes provenant des contributions du personnel	24 747,4	24 971,7	26 081,6	1 109,9	4,4
Montant net	1 125 359,7	1 158 475,6	1 164 037,4	5 561,8	0,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 150 107,1	1 183 447,3	1 190 119,0	6 671,7	0,6

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	57	23	–	9	–	89
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	58	24	–	9	–	91
Composantes										
Protection des civils										
Effectif approuvé 2019/20	242	16 758	703	1 320	118	233	10	70	–	19 454
Effectif proposé 2020/21	242	16 758	733	1 290	117	250	10	75	–	19 475
Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	65	76	–	42	–	183
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	64	78	–	42	–	184
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	18	25	–	12	–	55
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	18	26	–	12	–	56
Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	37	17	–	11	78	143
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	39	18	–	12	78	147
Appui										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	625	1 052	32	302	–	2 011
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	628	1 050	32	305	–	2 015
Total										
Effectif approuvé 2019/20	242	16 758	703	1 320	920	1 426	42	446	78	21 935
Effectif proposé 2020/21	242	16 758	733	1 290	924	1 446	42	455	78	21 968
Variation nette	–	–	30	(30)	4	20	–	9	–	33

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011). La dernière prorogation en date, jusqu'au 15 mars 2020, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2459 (2019).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à s'attaquer aux effets du conflit, afin de protéger la population civile et d'assurer une paix durable dans le pays.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composante (Protection des civils, Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et au processus de paix, et Appui), dont chacune découle du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2019/20 est analysée pour chaque composante.

5. La Mission a son quartier général à Djouba, en trois endroits : à la Maison des Nations Unies et dans les complexes de Tomping et de Durupi. Elle dispose de 10 bureaux locaux, dont celui de Djouba, qui se trouve dans son quartier général, et compte des bases d'opérations de bureaux locaux à Pibor et à Yei, 5 bases opérationnelles de compagnie et 2 bases opérationnelles temporaires.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. La signature de l'Accord revitalisé le 12 septembre 2018 a renforcé les perspectives de paix au Soudan du Sud. Depuis lors, le cessez-le-feu a été largement respecté et le niveau de violence politique a considérablement diminué. Les activités de rapprochement et d'autres formes d'action politique ont continué de susciter la confiance au niveau local dans tout le pays, contribuant ainsi à améliorer les conditions de sécurité et à accroître la liberté de circulation des civils. Le nombre de retours spontanés de personnes déplacées, notamment de personnes qui quittent un site de protection des civils de la MINUSS, augmente de manière constante.

7. À cet égard, la présence de la MINUSS a fortement contribué à ces tendances positives. Dans le cadre de ses bons offices, la Mission a permis aux parties au conflit et aux médiateurs régionaux de poursuivre leurs échanges en leur apportant le soutien et l'assistance nécessaires. De plus, les activités civiles qu'elle mène dans l'ensemble du pays, notamment en ce qui concerne la mobilisation de la population, l'organisation de dialogues et d'ateliers ainsi que la sensibilisation aux droits de la personne, ont contribué à désamorcer les tensions locales ou permis d'éviter que celles-ci ne dégénèrent en actes de violence. En outre, la composante militaire et la composante Police ont largement contribué à instaurer un climat de sûreté et de

sécurité pour les civils dans tout le pays, en assurant une présence protectrice et en menant des patrouilles destinées à établir la confiance, et la collaboration entre la Mission et les partenaires humanitaires a permis de répondre à des nouveaux besoins de protection. En s'appuyant sur les résultats obtenus lors des exercices précédents, la MINUSS étudiera, au cours de l'exercice 2020/21, d'autres possibilités de créer un environnement plus sûr et plus stable et de mettre en place des conditions plus favorables à une paix durable au Soudan du Sud, comme il est précisé dans les hypothèses budgétaires ci-dessous. Ses priorités pour l'exercice seront les suivantes : appui à l'exécution de l'Accord revitalisé, protection des civils contre la violence et appui aux retours, et renforcement du respect des droits de la personne et du principe de responsabilité.

8. En dépit des faits positifs survenus à la suite de la signature de l'Accord revitalisé, celui-ci continue d'être appliqué de manière inégale et les perspectives pour l'avenir demeurent incertaines. Les parties sont convenues de proroger la période de prétransition et la période consacrée à la formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé pour une durée de 100 jours supplémentaires, jusqu'à la fin février 2020. Les questions les plus controversées concernant le nombre d'États et la délimitation de leurs frontières, les mesures de sécurité et les portefeuilles du Gouvernement provisoire d'union nationale, qui a été rétabli, ne sont toujours pas réglées. Le processus de cantonnement et de formation des forces unifiées, qui a été engagé dans le cadre des mesures de sécurité, reste lent en raison de la nature politique de ces activités, ainsi que des obstacles logistiques et financiers rencontrés. Les questions relatives aux États et à leurs frontières ainsi qu'au partage du pouvoir au sein du Gouvernement devront faire l'objet d'autres débats politiques et d'un consensus. La mobilisation sans relâche des parties au conflit, y compris les réunions en face à face entre le Président, Salva Kiir, et l'ancien Premier Vice-Président, Riek Machar, est encourageante, les deux parties étant à nouveau engagées dans le processus de paix. Cette mobilisation devra toutefois se traduire par des résultats plus tangibles en ce qui concerne la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé. En dépit de ces difficultés, le rythme d'application de l'Accord revitalisé s'intensifiera probablement une fois que ce gouvernement aura été formé et un appui accru devra en conséquence être apporté dans ce cadre.

9. Au cours de l'exercice, les conditions de sécurité au Soudan du Sud devraient rester instables, les risques sur le plan politique et du point de vue de la sécurité étant multiples. La décision concernant le nombre d'États pourrait déterminer la nature, la localisation et l'intensité des combats potentiels et les lacunes des dispositions transitoires de sécurité auront des effets à court et à moyen terme. Les conflits intercommunautaires et les vols de bétail continueront de faire régner un climat d'insécurité et de méfiance au sein de la population. La faiblesse des institutions garantes de l'état de droit, de la sécurité et de la justice, la prolifération persistante des armes dans tout le pays et la situation socioéconomique désastreuse continueront de faire obstacle à la lutte contre la violence, la criminalité et les violations des droits de la personne, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits.

10. La diminution générale de l'intensité du conflit a entraîné une réduction du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan du Sud, qui est passé de 2 millions en octobre 2018 à 1,5 million en octobre 2019. Toutefois, la situation humanitaire demeure grave, 7,2 millions de personnes ayant besoin d'assistance. De plus, les progrès réalisés sur le plan humanitaire ont été en partie annulés par les inondations qui ont touché au moins 900 000 personnes à la fin de l'année 2019, emporté les récoltes, détruit des habitations et contaminé les sources d'approvisionnement en eau. Le Plan de réponse humanitaire pour 2020, qui a récemment été rendu public, vise à répondre aux besoins de 5,6 millions de personnes

pour un coût estimatif de 1,5 milliard de dollars. L'insécurité alimentaire et l'accès limité aux services de base, à l'eau et aux infrastructures sanitaires continueront d'entraver les efforts faits par la Mission pour faciliter le retour en toute sécurité, dans la dignité et librement consenti des déplacés. Les personnes déplacées présentes sur les sites de protection des civils de la MINUSS continuent d'exprimer des inquiétudes quant au processus de paix et à la disponibilité des services. En conséquence, tant que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ne connaîtra pas d'avancées suffisamment notables pour que les déplacés retrouvent un sentiment de sécurité et un accès aux services essentiels satisfaisants, la majorité d'entre eux resteront probablement dans ces sites. Cette situation aura une incidence sur l'affectation des ressources de la Mission et sur la sécurité de son personnel, de ses biens et de ses installations car elle entraînera une intensification des tensions et de la criminalité dans les sites en question, mais aussi de l'exploitation à des fins politiques de la présence de la Mission.

11. En ce qui concerne l'accès humanitaire, il y a eu des signes d'amélioration, mais il subsiste divers obstacles administratifs qui limitent l'accès de la Mission aux zones où les civils et les convois humanitaires ont besoin de protection. Parallèlement, les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et la difficulté à appliquer l'accord sur le statut des forces devraient continuer de limiter la capacité de la Mission à mener ses activités dans certaines des zones touchées.

12. Le projet de budget de la MINUSS pour l'exercice 2020/21 a été établi sur la base des hypothèses budgétaires décrites plus haut et des priorités énoncées en détails ci-dessous, pour chacun des quatre principaux domaines d'activité, conformément à la résolution 2459 (2019) du Conseil de sécurité. Dans cette résolution, tout en maintenant les quatre principaux domaines d'activité de la Mission, le Conseil a élargi le mandat de celle-ci pour ce qui est de la fourniture d'une assistance technique et de conseils dans le cadre du processus de paix et de la protection des civils, la Mission étant désormais chargée d'apporter un renfort à l'organisation du retour ou de la réinstallation volontaire, en toute sécurité, en connaissance de cause et dans la dignité des personnes déplacées qui quittent un site de protection des civils des Nations Unies, en coordination avec les acteurs humanitaires et les autres parties prenantes.

13. En outre, conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général, aux recommandations du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et au plan d'action visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, la MINUSS restera déterminée à promouvoir des solutions politiques, à renforcer la protection des civils, à améliorer la sûreté, la sécurité ainsi que le comportement des soldats de la paix et à optimiser les résultats. Elle continuera de s'efforcer de tenir compte des questions de genre dans toutes ses activités, en mettant l'accent sur les besoins de protection et les droits des femmes et des filles et sur la promotion d'une plus grande participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en concertation et en collaboration avec d'autres partenaires. Les activités menées par la Mission auront un impact encore plus grand sur le terrain grâce à une planification stratégique et opérationnelle efficace ainsi qu'à une évaluation régulière de la performance, notamment au moyen du Système complet d'évaluation de la performance.

14. À cet égard, des effectifs supplémentaires sont prévus dans le projet de budget pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat de protection des civils et de promotion de solutions politiques au conflit et soit en mesure d'observer les normes de performance et de conduite définies dans l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général. Par exemple, il est proposé de créer des postes supplémentaires d'assistant(e) multilingue sur le terrain et d'assistant(e) (liaison)

pour renforcer les activités de mobilisation de la population et de collecte de données mises en œuvre dans les bureaux locaux, en particulier celles menées par des agents en tenue. De plus, afin d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, il est proposé de créer des postes de spécialiste de la sécurité aérienne et de moderniser la clinique de niveau I à Yambio pour que, d'une part, le programme de la Mission concernant la sécurité aérienne puisse être effectivement exécuté et que, d'autre part, les urgences médicales puissent être traitées rapidement, conformément au protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés.

15. De même, afin d'appuyer l'exécution du mandat de la Mission, des ressources ont été demandées au titre des projets à effet rapide et d'autres activités relatives aux programmes dans le projet de budget ; celles-ci sont légèrement supérieures aux ressources approuvées pour l'exercice 2019/20. Les activités relatives aux programmes menées dans des domaines ciblés continueront de contribuer grandement à la réalisation effective des objectifs énoncés dans le mandat de la Mission, d'autant que celle-ci sera amenée à apporter un appui accru dans le cadre de l'application de l'Accord revitalisé si le nouveau gouvernement transitoire est mis en place. Les ressources supplémentaires demandées permettront à la Mission d'étendre les activités qui se sont avérées efficaces, notamment la gestion et l'atténuation des conflits au niveau infranational, l'organisation de forums politiques visant à renforcer la marge d'action politique et à favoriser un processus de paix inclusif, et la fourniture d'un appui aux institutions garantes de l'état de droit et de la justice, y compris aux audiences foraines.

Protection des civils

16. Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSS exécutera son mandat de protection des civils, en se concentrant sur les domaines prioritaires décrits ci-dessous qui découlent du processus global de planification qu'elle mène actuellement en vue d'adapter ses opérations à l'évolution de la situation et des besoins sur le terrain. Elle mettra l'accent sur le règlement des problèmes de protection rencontrés dans les zones considérées comme présentant un risque élevé dans son dispositif d'alerte rapide, dans les zones où des déplacés pourraient être tentés de rentrer de leur propre chef et dans les sites de protection des civils.

17. Au niveau national, la Mission axera ses activités de protection sur l'appui au maintien du cessez-le-feu permanent dans tout le Soudan du Sud en renforçant ses capacités d'appréciation de la situation, en favorisant l'action politique, en usant de ses bons offices et en coopérant avec les organes de contrôle, à savoir la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Au niveau infranational, les activités porteront sur la dynamique des conflits au niveau local et sur la recrudescence de la violence intercommunautaire et des vols de bétail. Dans le cadre de sa stratégie globale de protection, la MINUSS continuera d'appuyer l'action menée en vue de renforcer la confiance, en offrant ses bons offices par l'intermédiaire de ses 10 bureaux locaux. Les efforts faits pour atténuer les tensions potentielles ou émergentes entre les populations consisteront aussi à nouer un dialogue avec les autorités locales en vue de renforcer leur capacité de gérer les tensions et à organiser plusieurs ateliers au niveau local, y compris des dialogues entre civils et militaires, visant à promouvoir la coexistence pacifique et à renforcer la cohésion sociale et la confiance. La MINUSS continuera d'apporter son concours aux assemblées tenues avant et après la transhumance, qui se sont avérées efficaces pour réguler les migrations et minimiser les risques d'affrontements intercommunautaires.

18. En ce qui concerne les sites de protection des civils, la situation reste très complexe et, au cours de l'exercice 2020/21, la Mission continuera de consacrer une partie importante de son temps et de ses ressources à l'administration de ces sites, de manière à en assurer la sécurité et à maintenir leur caractère civil. En dépit des signes encourageants constatés dans tout le pays depuis la signature de l'Accord revitalisé, le nombre de personnes déplacées dans ces sites reste important et fluctue régulièrement en raison des conditions de sécurité fragiles qui prévalent dans tout le Soudan du Sud. Au 20 décembre 2019, il y avait 189 740 personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS. Les actes de criminalité (violence sexuelle et fondée sur le genre, actes d'intimidation perpétrés par des gangs, affrontements exacerbés par l'utilisation d'armes et attaques contre le personnel de la MINUSS) – continueront de représenter un obstacle majeur à l'action menée par la Mission pour assurer la sûreté, la sécurité et la protection à l'intérieur des sites. Le personnel de police des Nations Unies continuera d'effectuer des patrouilles dans ces sites afin de maintenir l'ordre et d'assurer une présence protectrice.

19. Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission continuera, à titre prioritaire, de s'attacher à étendre sa présence et ses activités de protection au-delà des sites de protection des civils en vue de favoriser les retours volontaires en toute sécurité. Conformément à son mandat, elle continuera également, dans la limite de ses capacités, de prévenir les violences en mettant en place un dispositif militaire et policier proactif, robuste et tourné vers l'avenir, notamment en effectuant des patrouilles selon une structure en étoile, pour accroître l'efficacité et l'impact de ces patrouilles et pour atteindre davantage de zones considérées comme critiques dans le dispositif d'alerte rapide ou aux fins de la facilitation des retours. Elle continuera en outre d'examiner et d'ajuster la configuration de ses forces et de sa présence civile afin de mener ses opérations avec souplesse et de répartir ses ressources de manière adéquate sur l'ensemble du pays.

20. Pour donner suite aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la planification future des sites de protection des civils au Soudan du Sud (S/2019/741), la Mission intensifiera ses efforts de planification conjointe et de collaboration avec les acteurs humanitaires afin de contribuer à l'instauration d'un environnement protecteur dans les zones de déplacement grâce à une analyse commune et, si possible, à l'élaboration de stratégies de protection conjointes tendant à favoriser le retour librement consenti et dans la dignité des déplacés. Sur le plan opérationnel, elle renforcera ses activités visant à favoriser le retour volontaire des personnes déplacées qui quittent un site de protection des civils, notamment en fournissant des informations sur les conditions de sécurité et les services disponibles dans les zones de retour potentiel et en facilitant les visites effectuées par des représentants de la population pour s'assurer que les déplacés sont en mesure de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Ces efforts s'appuieront sur la collaboration établie avec les partenaires humanitaires et sur les enseignements tirés des exercices précédents. La Mission appuiera également l'application du dispositif national pour le retour, la réintégration et la réinstallation des personnes déplacées lancé en octobre 2019. De plus, elle exécutera des projets à effet rapide axés sur le développement des infrastructures et mènera des opérations de déminage, pour que les déplacés puissent circuler sans danger et se réinstaller dans les zones de retour.

21. Dans le cadre de ses bons offices, la Mission continuera d'exprimer et de communiquer sa position selon laquelle la protection des civils relève en fin de compte du Gouvernement hôte et selon laquelle elle est prête à apporter son appui, si possible et si nécessaire. À cet égard, elle continuera également de fournir aux institutions nationales l'assistance technique et les conseils nécessaires pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités respectives en matière de protection des civils, notamment en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites relatives aux violences

sexuelles et fondées sur le genre, aux violences sexuelles liées aux conflits et aux autres violations graves des droits de la personne. Elle facilitera la mise en place d'une capacité nationale spécialement chargée de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et favorisera la coordination entre les différents secteurs de la justice afin d'atténuer les problèmes de protection rencontrés dans les zones de retour. Dans le cadre des activités qu'elle mène avec les autorités nationales pour mettre au point des cadres juridiques liés au logement, à la terre et à la propriété, elle continuera d'examiner les difficultés pratiques rencontrées par les femmes en ce qui concerne la revendication de leurs droits dans ces domaines et de promouvoir un règlement pacifique des différends en matière de logement, de terre et de propriété qui pourraient se faire jour dans les zones de retour.

Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme

22. Les violations généralisées et persistantes des droits de la personne dans tout le Soudan de Sud, en particulier les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits, ainsi que l'absence de mesures adéquates prises par les acteurs nationaux pour lutter contre ces types de violations continuent d'être source de grande préoccupation. En outre, les restrictions indues imposées aux libertés fondamentales, notamment les arrestations arbitraires et les détentions prolongées, le harcèlement des journalistes et le recrutement d'enfants par des groupes armés, persistent. À cet égard, la surveillance, la vérification et le signalement des violations des droits de la personne, les activités de sensibilisation à ces droits et l'apport d'un appui aux fins de l'établissement de l'état de droit et d'un système judiciaire aux niveaux local et national, notamment l'adoption sur le plan national des mesures nécessaires à la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud chargé de traiter les questions relatives à l'impunité et au principe de responsabilité, continueront d'être une priorité pour la MINUSS pendant l'exercice 2020/21.

23. Conformément à la résolution [2459 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSS continuera de rendre compte publiquement des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, notamment celles concernant les enfants et les femmes, en accélérant la mise en œuvre des dispositifs de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits et en renforçant le mécanisme de surveillance et de communication de l'information concernant les violations et sévices. Elle prévoit de faire de nouveaux progrès en ce qui concerne l'aide apportée aux parties au conflit aux fins de l'exécution des plans d'action visant à lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits et du plan d'action global pour la prévention des violations graves commises contre des enfants. De plus, elle étendra ses activités d'appui aux institutions publiques concernées, notamment la capacité nationale spécialement chargée de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, et offrira à la Police nationale sud-soudanaise, au Service national de sécurité, aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et aux groupes militaires d'opposition un soutien technique et une formation en matière de droits de la personne, notamment en ce qui concerne les six violations graves commises contre les enfants en situation de conflit armé.

24. Dans le cadre de ses bons offices, de ses activités de suivi, de ses enquêtes et de l'appui qu'elle apporte aux institutions garantes de l'état de droit, la MINUSS plaidera pour que toutes les parties au conflit, y compris les non-signataires de l'Accord revitalisé, soient tenues responsables de leurs actes. En conséquence, elle insistera sur le fait que c'est avant tout au Gouvernement qu'il appartient de protéger les droits de la personne et notamment de faire avancer les enquêtes en cours sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteinte à ces droits. À cet égard, un soutien accru à l'expansion des audiences foraines contribuera à renforcer les

capacités nationales en matière de promotion du principe de responsabilité. L'action menée dans le domaine des droits de la personne consistera également à assurer la coordination avec les mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de défense de ces droits. La MINUSS continuera de promouvoir la coopération, de fournir un appui technique, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et d'accroître l'échange d'informations afin que les questions relatives aux droits de la personne soient traitées de manière efficace et globale à l'échelle du système.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

25. En dépit des progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire par rapport aux exercices précédents, l'insécurité alimentaire aiguë due aux déplacements, aux conflits locaux et aux catastrophes naturelles continue de toucher des millions de personnes dans le pays et une grande partie de la population a donc besoin d'une aide humanitaire. En décembre 2019, 6,4 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire grave, nonobstant l'aide humanitaire de grande ampleur qui leur était fournie. Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSS continuera de coordonner ses activités avec celles des acteurs humanitaires et de leur apporter un soutien lorsqu'ils en font la demande et dans la limite de ses capacités, notamment en leur fournissant des informations et en assurant la protection physique directe des travailleurs humanitaires et des convois, afin de permettre au personnel de secours d'accéder en toute sécurité, rapidement et sans entrave aux zones touchées. Elle continuera également d'examiner les possibilités offertes d'améliorer la planification et l'analyse conjointes avec les partenaires humanitaires aux fins du déploiement stratégique et efficace de forces statiques et mobiles dans les zones où les besoins humanitaires se font le plus sentir et où l'accès est limité. La collaboration entre la Mission et les partenaires humanitaires continuera d'être essentielle pour faire face en temps utile aux crises humanitaires aiguës, notamment celles qui découlent de conflits armés et de catastrophes naturelles. Les opérations de relevé et d'élimination des engins explosifs menées dans les sites prioritaires ainsi que les actions de sensibilisation aux risques que présentent ces engins continueront de faciliter l'exécution d'activités humanitaires dans les zones touchées par le conflit ou nécessitant une intervention.

Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix

26. La signature de l'Accord revitalisé a suscité un optimisme prudent quant à l'avenir du processus de paix, et le rythme d'application de l'Accord revitalisé devrait s'intensifier une fois que le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé aura été formé. Toutefois, des incertitudes demeurent et des progrès ne pourront être réalisés que si les dirigeants du Soudan du Sud resteront déterminés à appliquer l'Accord revitalisé de bonne foi. La MINUSS s'appuiera sur les résultats obtenus jusqu'à présent et continuera de collaborer avec les interlocuteurs nationaux et ses partenaires régionaux et internationaux pour maintenir l'élan au cours de l'exercice 2020/21.

27. Pendant la période de transition, la Mission maintiendra sa stratégie consistant à entretenir des relations avec les hauts responsables gouvernementaux et les dirigeants de l'opposition, les acteurs régionaux et internationaux, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine, les États Membres, la société civile, les chefs traditionnels et les groupes de femmes, afin de garantir une application inclusive, pacifique, rapide et crédible de l'Accord revitalisé. En tant que partenaire impartial, elle continuera d'appuyer les initiatives régionales de médiation et d'aider les parties au conflit à régler les questions litigieuses liées à l'Accord revitalisé qui subsistent. Elle favorisera également l'établissement de partenariats en vue d'une meilleure coordination de l'appui apporté

aux niveaux international et régional à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix, y compris aux fins de la fourniture de ressources suffisantes.

28. Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSS continuera de fournir une assistance technique et des conseils aux organes de contrôle, à savoir la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, ainsi qu'aux institutions créées en vertu de l'Accord revitalisé. Il pourrait notamment s'agir de déployer, aux niveaux stratégique et opérationnel, des experts qui seraient chargés d'apporter un appui thématique, en particulier dans les domaines liés à la mise en place et au fonctionnement des principales institutions et dispositions transitoires. Parallèlement, afin de jeter les bases d'une paix durable et de créer des conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières à la fin de la période de transition, la MINUSS continuera d'appuyer les activités qui peuvent contribuer à consolider la paix et à élargir l'espace politique, l'objectif étant de rendre le processus décisionnel plus participatif et plus responsable. Elle organisera notamment des ateliers et des débats avec un large éventail d'acteurs, dont des partis politiques, des groupes de femmes, des acteurs de la société civile et des groupes confessionnels. Elle intensifiera sa collaboration avec toutes les parties concernées afin de permettre à tous les Sud-Soudanais de participer et d'adhérer pleinement au processus de paix. Les activités de communication stratégique et d'information menées en vue de favoriser l'application de l'Accord revitalisé et les messages communiqués dans ce cadre continueront d'être axés sur la sensibilisation aux questions relatives au processus de paix et à la réconciliation. En outre, tirant parti de sa présence dans tout le pays et de ses nombreux échanges avec les parties prenantes nationales et locales, la Mission continuera de s'employer à renforcer la confiance et à faciliter le rapprochement entre les parties à l'Accord revitalisé et la population afin de maintenir une dynamique positive en faveur de la paix, en menant des activités de sensibilisation, en diffusant des informations et en offrant ses bons offices.

Appui

29. Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission continuera d'employer plus efficacement ses ressources et de rechercher des gains d'efficacité; à cette fin, elle poursuivra la normalisation de la prestation de services et le perfectionnement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour mieux répondre à ses priorités. Elle continuera également de s'attacher à mettre en service le module de planification stratégique et de gestion de la performance d'Umoja, y compris les fonctionnalités de gestion stratégique et d'établissement du budget, ce qui facilitera l'élaboration de celui-ci, mais aura aussi pour effet d'améliorer la gestion de la performance et la communication de l'information. Elle mettra également en service les fonctionnalités de planification de la demande et du réseau d'approvisionnement du module de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de renforcer les capacités de planification de la demande, d'assurer une meilleure gestion des stocks, de réduire l'obsolescence des stocks et de pouvoir disposer d'outils permettant d'analyser les stratégies d'approvisionnement en matière de coûts, de temps, de qualité et de risques.

30. La Mission continuera de déployer du personnel en vue d'atteindre l'effectif maximal de 17 000 soldats et 2 101 policiers (y compris les agents pénitentiaires) autorisé par le Conseil de sécurité. Au cours de l'exercice, elle prévoit de déployer, en moyenne, 230 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 14 292 membres des contingents, 704 membres de la police des Nations Unies, 1 150 membres d'unités de police constituées et 76 agents pénitentiaires.

31. Au cours de l'exercice 2020/21, il est proposé de créer 33 postes (4 postes soumis à recrutement international, 20 postes soumis à recrutement national et

9 postes de Volontaire des Nations Unies) afin de permettre à la Mission de mieux appuyer le processus de paix tant au niveau national qu'infranational et de combler les lacunes en matière d'appui, qui sont dues à l'augmentation constante du nombre de militaires et de membres du personnel de police pendant les exercices récents. Les postes qu'il est proposé de créer permettront à la MINUSS d'entreprendre des activités de fond essentielles et de renforcer la Division de l'appui à la Mission. De plus, la Mission a analysé la configuration actuelle de ses effectifs, y compris les postes vacants depuis longtemps, et propose de combler les lacunes existantes en définissant de nouvelles priorités pour les effectifs civils approuvés et en formalisant les arrangements provisoires au moyen de réaffectations et du transfert de certaines fonctions, comme exposé dans le détail dans le présent rapport.

32. La Mission continuera de remplacer progressivement ses infrastructures et son matériel vieillissants, qui comprennent principalement des logements préfabriqués et des infrastructures de sécurité dans les camps, notamment des clôtures d'enceinte et des tours de guet. Elle continuera également de développer les infrastructures de base, notamment les routes internes et les itinéraires de ravitaillement, sans lesquels il serait impossible d'accueillir le personnel militaire, civil et de police et de lui fournir des services essentiels. De plus, elle entretiendra les infrastructures existantes afin de les maintenir en état de fonctionner.

33. Le projet de budget pour 2020/21 inclut les cinq projets suivants, dont le coût individuel est estimé à 1 million de dollars ou plus : a) le remplacement des installations sanitaires utilisées par le personnel en tenue, qui constituera la deuxième phase d'un projet pluriannuel (2,4 millions de dollars) ; b) le remplacement de plusieurs groupes électrogènes par une seule unité centrale de production d'électricité à la Maison des Nations Unies et dans le complexe de Tomping – sachant que ce projet pluriannuel (1,8 million de dollars) en est à sa deuxième et dernière année d'exécution ; c) la poursuite du projet pluriannuel de construction de canalisations à la Maison des Nations Unies (1,8 million de dollars) ; d) le remplacement des cuisines dans les camps où est hébergé le personnel en tenue en vue de répondre aux normes de sécurité incendie – sachant que ce projet pluriannuel (1,3 million de dollars) en est à sa deuxième et dernière année d'exécution ; e) le renforcement de la sécurité des entrées de plusieurs complexes de la Mission (1,0 million de dollars).

34. Pour faire face aux risques sanitaires élevés qui ont été recensés et réduire davantage son empreinte écologique, la Mission entreprendra plusieurs projets environnementaux, notamment : a) l'acquisition d'incinérateurs de déchets à haut rendement, de broyeurs de bouteilles en plastique et de canettes en aluminium, de broyeurs d'ampoules, d'une presse hydraulique et de composteurs ; b) la mise en place, dans ses camps, d'espaces réservés au tri, au recyclage et au traitement des déchets solides ; c) l'acquisition et l'installation de stations d'épuration, de fosses septiques, de bacs à graisse et de séparateurs huile-eau supplémentaires ; d) l'amélioration de l'acheminement des eaux usées à Tomping et la construction d'une station d'épuration fonctionnant selon le principe des boues activées à la Maison des Nations Unies ; e) le remplacement des vieux climatiseurs par des modèles plus économes en énergie ; f) la mise en œuvre d'initiatives de collecte des eaux de pluie. Afin de tenir davantage compte des considérations environnementales dans ses opérations, elle continuera de développer et de mettre en œuvre son système de gestion de l'environnement et de mener des activités de renforcement des capacités visant à mieux sensibiliser son personnel aux questions environnementales.

35. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2020/21 est de 1 190 119 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 6 671 700 dollars (0,6 %) par rapport au budget approuvé pour 2019/20 (1 183 447 300 dollars). Cette augmentation s'explique par l'accroissement

des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui est due principalement à la hausse du coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international, à la baisse des taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur les plans international et national et à la création proposée de 33 postes. Elle est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police, qui tient à la baisse du coût des rations résultant de la conclusion de nouveaux contrats.

C. Coopération au niveau régional

36. La Mission poursuivra sa collaboration étroite avec l'IGAD, l'Union africaine et la communauté diplomatique pour appuyer la mise en œuvre participative et inclusive de l'Accord revitalisé. Pour que les engagements pris par les parties au conflit puissent être tenus dans les délais prévus dans le tableau récapitulatif de mise en œuvre, il faudra que les partenaires régionaux et internationaux jouent pleinement leur rôle, notamment en menant des activités de supervision et de sensibilisation et en dispensant des avis d'expert, chaque fois que possible. La Mission poursuivra également sa collaboration étroite avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, basé à Addis-Abeba, pour que les entités des Nations Unies agissent de manière concertée au Soudan du Sud.

37. La Mission continuera de coopérer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière devienne pleinement fonctionnel, grâce à un soutien logistique et à un appui opérationnel et aux titres de la sécurité et des communications.

38. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir des services aux missions clientes, dont la MINUSS, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestation (indemnités pour frais d'études, demandes de remboursement de frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, et transports et contrôle des mouvements.

39. La Mission continuera de faire appel à la Section de l'appui centralisé aux achats à Entebbe (anciennement connue sous le nom de Bureau régional d'achat) afin de rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et orientale, selon les modalités suivantes : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achat, gestion des fournisseurs régionaux et regroupement des besoins pour les contrats-cadres régionaux. À cette fin, huit postes (1 P-3, 2 SM, 3 AN et 2 GN) resteront affectés à la Section de l'appui centralisé aux achats, qui relève de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution [69/273](#) de l'Assemblée générale.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

40. Le cadre de coopération de l'ONU pour la période 2019-2021 servira de guide pour les activités que mènera l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud dans le but d'obtenir des résultats dans quatre domaines prioritaires : a) consolidation de la paix et de la gouvernance ; b) amélioration de la sécurité alimentaire et redressement des économies locales ; c) renforcement des services sociaux ; d) avancement des femmes et des jeunes. La MINUSS a participé à l'élaboration de ce cadre et continuera de collaborer avec l'équipe de pays pour favoriser les progrès

dans ces quatre domaines prioritaires. Ce faisant, elle veillera à ce que ses objectifs et plans stratégiques soient en phase avec ceux de l'équipe de pays et avec la stratégie nationale de développement du Soudan du Sud, dans un souci de complémentarité. En outre, tirant parti de l'élan positif et du soutien dont bénéficient les activités favorisant le relèvement et la résilience depuis la signature de l'Accord revitalisé, elle poursuivra sa collaboration au niveau opérationnel avec les partenaires de développement et de l'aide humanitaire, grâce à l'exécution de programmes conjoints dans les domaines prioritaires. Ces domaines comprennent la protection des civils, et plus particulièrement des femmes et des enfants, l'appui au retour de plein gré, en toute sécurité et dans la dignité des déplacés, la participation des femmes et l'égalité femmes-hommes, l'appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et l'appui au dialogue engagé au plan national. Le partenariat établi dans le cadre du programme de relèvement et de résilience lancé en mars 2018, qui a permis à des organismes des Nations Unies, à des partenaires donateurs et à des organisations non gouvernementales d'instaurer un dialogue avec les autorités locales et les dirigeants communautaires, continuera de favoriser l'élaboration de nouveaux programmes communs dans des endroits précis. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) continuera de faciliter la concertation entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires afin d'intensifier la coopération et l'intégration des activités sur l'ensemble du territoire national, notamment dans le cadre du partenariat susmentionné.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

41. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

42. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2019/20	1	–	2	2	2	7	3	–	10
Postes proposés 2020/21	1	1	2	2	2	8	3	–	11
Variation nette	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Conseillers spéciaux									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Postes proposés 2020/21	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du(de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Postes proposés 2020/21	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2019/20	–	–	4	1	–	5	–	1	6
Postes proposés 2020/21	–	–	4	1	–	5	–	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Bureau de l'appui opérationnel									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2020/21	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des pratiques optimales									
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Postes proposés 2020/21	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2019/20	–	–	3	2	1	6	4	2	12
Postes proposés 2020/21	–	–	3	2	1	6	4	2	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2019/20	–	1	4	1	2	8	3	2	13
Postes proposés 2020/21	–	1	4	1	2	8	4	3	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	1	2
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés 2019/20	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Postes proposés 2020/21	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2019/20	1	–	2	2	2	7	2	–	9

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2020/21	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2019/20	3	2	22	15	15	57	23	9	89
Postes proposés 2020/21	3	3	22	15	15	58	24	9	91
Variation nette	–	1	–	–	–	1	1	–	2

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : aucune variation nette

43. Le tableau 2 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la direction exécutive et de l'administration de la Mission.

Tableau 2
Changements proposés : direction exécutive et administration

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Postes et emplois concernés</i>		<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
		<i>Nombre</i>	<i>Répartition</i>	
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Réaffectation	1	D-1	Origine : Section des secours, de la réintégration et de la protection (composante 1)
Groupe de la protection des civils	Réaffectation	(1)	Volontaires des Nations Unies	Destination : secrétariat du (de la) chef du bureau local (composante 1)
Équipe déontologie et discipline	Création	1	Administrateur recruté sur le plan national	
	Création	1	Volontaires des Nations Unies	
Total		2		

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

44. Il est proposé de réaffecter un poste de chef de service du relèvement, du rapatriement et de la réinsertion (D-1), de la Section des secours, de la réintégration et de la protection, et de le convertir en poste d'administrateur général chargé de la coordination au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui fournit un appui administratif et des conseils au Représentant spécial, dans son rôle de chef de la MINUSS, afin de l'aider à exécuter le mandat de la Mission. Compte tenu de la situation politique actuelle au Soudan du Sud, le Bureau du Représentant spécial doit de plus en plus coordonner les initiatives et faire en sorte qu'elles soient conformes à la vision stratégique du Représentant spécial, tout en trouvant les moyens de renforcer l'efficacité de la Mission. Les composantes de la Mission en charge de telle ou telle

question liée à la politique, à la paix ou à la sécurité étant de plus en plus nombreuses, il faut approfondir l'examen des messages et des politiques clés et augmenter les consultations à leur sujet afin de préserver la réputation de la Mission. Le rôle de chef de file stratégique du Représentant spécial à l'échelle du système pour ce qui est de coordonner et d'aligner les efforts de consolidation de la paix à l'échelle de l'ONU de manière cohérente et solidaire prendra une importance accrue en 2020/21, alourdissant la charge de travail en ce qui concerne les politiques et les partenariats stratégiques. L'administrateur général chargé de la coordination aidera les responsables de la Mission à renforcer la cohérence des politiques et à traduire l'intention et l'orientation des politiques en tâches et priorités viables. Il aidera également le Représentant spécial à mener à bien et à gérer de façon intégrée les activités de la Mission, conformément à sa vision stratégique, et à faciliter la mise en place de synergies productives avec les partenaires de la consolidation de la paix.

Équipe déontologie et discipline

45. L'Équipe déontologie et discipline est chargée de veiller à ce que les allégations de conduite répréhensible, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles, soient reçues et évaluées comme il se doit, puis à ce qu'elles soient consignées et fassent l'objet d'un suivi de telle sorte que des mesures appropriées puissent être prises en temps voulu. Elle a également pour rôle de recenser des tendances et des caractéristiques récurrentes parmi les comportements visés et d'en tirer des enseignements, ainsi que de définir des pratiques optimales et de contribuer à l'élaboration de politiques en matière de déontologie et de discipline ; d'appliquer des mesures de prévention ; de mener des initiatives de sensibilisation par la formation. En application de la stratégie globale du Secrétaire général visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et de l'instruction administrative intitulée « Conduite répréhensible : enquête et instance disciplinaire » (ST/AI/2017/1), qui dispose que les fonctionnaires doivent agir sans retard excessif, l'Équipe déontologie et discipline joue un rôle crucial dans le cadre des opérations de la Mission.

46. Compte tenu des nombreuses activités de l'Équipe déontologie et discipline, et de leur importance de ces activités pour ce qui est d'assurer la bonne exécution du mandat de la Mission, il convient de noter que l'effectif de l'Équipe n'a augmenté que d'un seul poste depuis la création de la Mission au cours de l'exercice 2011/12, période pendant laquelle l'effectif global de la Mission a presque doublé. L'augmentation de l'effectif de la Mission au fil des ans s'est traduite par un alourdissement substantiel de la charge de travail de l'Équipe déontologie et discipline et a posé des problèmes pour le traitement des dossiers en temps voulu et la réalisation d'autres activités essentielles, notamment la formation. À cet égard, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) et un emploi de spécialiste de la déontologie et de la discipline (Volontaire des Nations Unies), afin de fournir l'appui supplémentaire dont l'Équipe déontologie et discipline a besoin, notamment pour que les allégations de conduite répréhensible, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles, soient rapidement évaluées, et que toutes les activités de formation utiles aient lieu comme il se doit.

Composante 1 : protection des civils

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités aux niveaux fédéral, des États et des

comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2018/19 : 185 ; 2019/20 : 135 ; 2020/21 : 145)

1.1.2 Communication avec les autorités fédérales et des États, les populations locales et la société civile en vue de régler les problèmes touchant la protection des civils (2018/19 : 893 réunions ; 2019/20 : 750 réunions ; 2020/21 : 760 réunions)

Produits

- Missions de bons offices menées à l'appui de l'action entreprise à l'échelon fédéral par le Gouvernement provisoire d'union nationale pour conserver et assumer sa responsabilité de protection des civils
- Sensibilisation au mandat et aux activités de la Mission pour ce qui est de la protection des civils et du retour de plein gré et sans risque des déplacés : organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, notamment le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée, les chefs des groupes parlementaires et les membres des commissions parlementaires au niveau national, et organisation de 600 rencontres avec les autorités des États et des comtés, les forces de sécurité, des acteurs non étatiques et les principaux dirigeants communautaires et guides d'opinion, dont des femmes et des jeunes, notamment dans les zones de retour
- Appui à l'élaboration de stratégies locales de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale – 22 rencontres avec les autorités des États, des représentants de la société civile et des dirigeants locaux, ainsi qu'avec d'éventuels auteurs de troubles
- Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et des Vice-Présidents, des ministères concernés, et du groupe parlementaire des femmes, ainsi qu'avec des éléments intéressés de l'opposition
- Fourniture d'un appui au renforcement du dialogue entre le Gouvernement, l'opposition, la société civile, les acteurs armés non-étatiques, les groupes armés et les communautés : organisation de 20 réunions de sensibilisation, en collaboration avec des partenaires, afin d'aider les parties à faire face efficacement aux problèmes qui se posent et à mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils
- Tenue, au niveau fédéral, de 2 ateliers consultatifs avec les autorités publiques, notamment des spécialistes de la sécurité et de l'état de droit, et les acteurs de la société civile, avec les objectifs suivants : instaurer un climat de sécurité pour les femmes et les filles ; mener des initiatives visant à réduire le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre ; accroître le nombre d'activités liées aux moyens de subsistance entreprises par des femmes et examiner les valeurs et les normes relatives au genre, dans le cadre de l'application de la stratégie de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre de la MINUSS
- Fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la Police nationale sud-soudanaise et à d'autres parties au conflit aux fins de l'exécution de plans d'action concernant la violence sexuelle liée aux conflits, conformément aux engagements officiels qui ont été pris, notamment l'application du plan de mise en œuvre énoncé dans le Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées à des conflits, publié en octobre 2014, ainsi que du communiqué publié unilatéralement, en décembre 2014, par le Président et commandant en chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition
- Apport d'un appui à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion ainsi qu'à d'autres parties prenantes en vue d'identifier, de contrôler, d'enregistrer et de libérer les enfants associés aux groupes armés

- Appui aux forces de sécurité gouvernementales et à d'autres parties au conflit aux fins de l'exécution d'activités de protection et de prévention s'inscrivant dans le plan d'action général pour la prévention de violations graves contre les enfants
- Organisation d'une conférence nationale sur les enfants touchés par un conflit armé afin de trouver des solutions communes avec un plus grand nombre de parties prenantes pour une meilleure protection des enfants
- Organisation d'une campagne nationale de communication visant à promouvoir les objectifs et les activités de la Mission en matière de protection des civils par : a) la production de 130 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux (notamment celles qui font connaître les activités des éléments en uniforme et favorisent l'instauration d'un climat de sécurité plus propice au retour et à la réinsertion volontaires des déplacés), qui seront diffusés sur les plateformes numériques du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse externes ; b) la conception et l'organisation de 60 manifestations ou activités de consolidation de la paix dans tout le Soudan du Sud ; c) 6 conférences de presse de la MINUSS ; d) la diffusion d'émissions sur les initiatives menées en faveur de la paix, y compris un programme hebdomadaire d'une heure sur Radio Miraya consacré aux artisans de la paix

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier des femmes et des enfants

1.2.1 Réduction du nombre des victimes civiles, ainsi que des atteintes et menaces d'atteintes à l'intégrité physique des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones de regroupement de déplacés et de réfugiés (2018/19 : 4 253 ; 2019/20 : 3 500 ; 2020/21 : 3 000)

1.2.2 Nombre de mécanismes de protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée à des conflits et la violence fondée sur le genre (2018/19 : 3 ; 2019/20 : 3 ; 2020/21 : 3)

1.2.3 Activités de levé, puis de neutralisation et d'élimination de mines terrestres et engins non explosés susceptibles de constituer une menace pour les civils, dans des zones situées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS ou dans d'autres secteurs (2018/19 : 3 880 mines et engins détruits ; 2019/20 : 1 425 ; 2020/21 : 1 200)

Produits

- Gestion des dispositifs opérationnels d'alerte rapide, d'analyse et d'intervention associant toutes les composantes de la Mission concernées
- Fourniture d'un appui afin de répertorier les risques et menaces et d'améliorer ainsi les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides et d'appréciation de la situation, l'objectif étant de protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants : exécution de 150 missions conjointes avec des partenaires nationaux et internationaux, le cas échéant, dans les zones touchées par le conflit et dans les sites de réinstallation
- Appui aux civils dans les zones sujettes à des heurts ou que regagnent les déplacés de retour, ainsi qu'aux déplacés présents sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres centres d'accueil, afin de régler les différends intercommunautaires : tenue de 10 ateliers et forums de dialogue mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix
- 4 320 jours-personnes de patrouilles d'unités pour protéger les civils vivant dans les zones concernées en prévenant toute forme de violence, avec pour objectif d'instaurer des conditions propices au retour et à la

réinstallation volontaires et sûrs des personnes déplacées et des réfugiés, en effectuant des patrouilles mobiles en étoile (15 compagnies enregistrant 24 jours de patrouille mobile par mois pendant 12 mois)

- 360 jours-personnes de patrouilles aériennes de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ayant pour objet de protéger les civils, dans toute la zone de la mission (30 jours de patrouille aérienne par mois pendant 12 mois)
- 1 440 jours-personnes de patrouilles d'unités menées par des observateurs militaires opérant en équipes intégrées (10 jours-personne de patrouille pour chacun des 10 bureaux locaux et chacune des 2 bases d'opérations pendant 12 mois) dans le but de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'engager le dialogue avec la population locale, les autorités locales et les services en uniforme, et de recueillir des informations qui puissent être mises à profit pour les systèmes d'alerte rapide utilisés lors des interventions menées pour protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment les violences sexuelles liées à des conflits
- Mise en place d'un périmètre de sécurité dans 5 sites de protection des civils de la MINUSS et d'autres zones de protection, y compris patrouille quotidienne des zones exemptes d'armes autour de ces sites
- 120 jours-personnes de patrouilles effectuées par l'unité fluviale pour améliorer la protection des civils le long du Nil-Blanc en assurant la protection et le transport des patrouilles intégrées de la MINUS ; et en menant des opérations de recherche et de sauvetage, d'évacuation sanitaire et d'assistance (10 patrouilles par mois pendant 12 mois)
- Mise en œuvre de 15 projets à impact rapide visant à atténuer les problèmes de protection dans les zones à forte prévalence de violence intercommunautaire et les zones de déplacement, y compris dans les sites de protection des civils de la MINUSS, en apportant un appui à la réhabilitation et à la reconstruction des institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit afin de favoriser la coexistence pacifique et de renforcer la responsabilité
- En coordination avec les organismes humanitaires, fourniture d'avis et d'un appui sur le plan technique pour atténuer les problèmes de protection par l'évaluation des besoins de protection et la facilitation du dialogue avec les populations et les autorités fédérales pour l'élaboration de plans d'action visant à réduire la violence au niveau communautaire et à renforcer la cohésion sociale
- En coordination avec les acteurs humanitaires intervenant dans des sites de protection des civils, organisation de 10 sessions de consultation dans les sites de protection des civiles de la MINUS avec les parties prenantes gouvernementales, les acteurs humanitaires et les personnes déplacées, y compris les femmes et les enfants, afin d'examiner les stratégies de suppression progressive de ces sites
- Activités de levé menées dans 1 200 zones dans lesquelles il est avéré ou présumé que se trouvent des engins explosifs et des mines et enlèvement ou destruction de 20 000 pièces présentant un risque d'explosion, dans le but de protéger les sites de la Mission réservés à la protection des civils et les zones où ces pièces constituent une menace pour les civils
- Sensibilisation d'urgence de 200 000 civils au danger que présentent les mines en vue de renforcer la sécurité de la population locale pour qu'elle soit mieux à même de détecter, d'atténuer et de signaler des risques associés aux engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, et organisation de campagnes d'information sur le modèle de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines
- 1 460 jours-équipes de cynodétection d'explosifs (jusqu'à 4 équipes déployées quotidiennement dans 3 sites principaux), pour effectuer, au niveau des points d'entrée des principaux sites de la MINUSS, notamment les sites de protection des civils, des contrôles et fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs
- 262 800 jours-personnes de patrouilles d'unités de police constituées (10 personnes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 6 unités de police constituées, pendant 365 jours) afin de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité tenant compte des disparités entre les sexes et de répondre aux problèmes d'ordre public à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS et des zones exemptes d'armes

- 82 125 jours-personnes de patrouilles de policiers hors unités constituées des Nations Unies sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones où l'on enregistre une forte concentration de déplacés (15 policiers hors unités constituées par service à raison de 3 services par jour dans 6 sites ou zones de concentration pendant 365 jours), y compris conjointement avec d'autres composantes de la Mission, afin de maintenir une présence policière et une interaction avec les populations locales, l'objectif étant d'assurer le suivi des menaces liées à la sécurité et des violations des droits de la personne et la communication d'informations à ce sujet
- Fourniture de 22 995 jours-gardiens de prison : 7 agents par vacation, à raison de 3 vacations par jour sur 3 lieux de détention pendant 365 jours, assurant des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dépendant des sites de protection des civils de Djouba, de Malakal et de Bentiu
- Activités de sensibilisation et d'appui menées auprès des autorités judiciaires nationales pour que celles-ci se saisissent des dossiers mettant en cause des déplacés soupçonnés d'avoir commis des atteintes graves à la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS, et pour que ces dossiers soient examinés, fassent l'objet d'enquêtes et donnent lieu à des poursuites, dans le respect des normes garantissant un procès équitable
- En coopération avec les partenaires concernés sur les sites de protection des civils de la MINUSS, organisation de séances de formation à l'intention de 1 000 membres et chefs de groupes de surveillance locaux, dont des femmes, à Djouba, Bor, Bentiu, Malakal et Wau, aux fins suivantes : contribuer à la prévention de la criminalité et à l'amélioration de la sécurité locale et des relations intercommunautaires, et apporter un appui aux mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends
- Élaboration d'un programme applicable à l'échelle de la Mission qui vise à réduire la violence de proximité, notamment sexuelle et fondée sur le genre, perpétrée contre des femmes et des enfants ; ce programme comprend la sensibilisation, l'information, la promotion du principe de responsabilité et d'espaces de dialogue, le renforcement des infrastructures et des capacités de paix, ainsi que l'appui aux activités de subsistance et aux initiatives professionnelles, grâce à la collaboration et aux partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réinsertion, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés

1.3.1 Pas d'augmentation du nombre des déplacés et réfugiés (2018/19 : 4,2 millions ; 2019/20 : 4,2 millions ; 2020/21 : 4,2 millions)

1.3.2 Estimation du nombre de rapatriés au Soudan du Sud, selon la Commission nationale de secours et de relèvement et d'autres entités des Nations Unies (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 500 000)

1.3.3 Atténuation de la menace posée par les mines terrestres et les engins non explosés grâce aux levés et aux opérations de déminage auxquels il est procédé pour instaurer des conditions de sécurité plus propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés et des réfugiés (2018/19 : 17,9 millions de mètres carrés remis à disposition ; 2019/20 : 8 millions mètres carrés ; 2020/21 : 7 millions mètres carrés)

1.3.4 Nombre de mécanismes d'appui au règlement pacifique des litiges concernant le logement, la terre et la propriété afin d'encourager les retours volontaires et sûrs (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 0 ; 2020/21 : 1)

Produits

- Organisation et exécution de 25 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit dans les zones de retour envisagées, et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits, la sensibilisation et le renforcement de la confiance avec les populations présentes dans les zones de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et personnes de retour, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, appui aux autorités nationales compétentes en vue de l'établissement de partenariats visant à la mise au point de plans de retour et de relèvement privilégiant la remise en état et le rétablissement des services de base, et donnant aux populations déplacées et aux jeunes vulnérables vivant dans les zones de retour un meilleur accès aux moyens de subsistance
- Aide à l'organisation de 30 réunions consultatives entre les autorités locales, les communautés d'accueil et les populations de retour afin de faire face aux problèmes qui surviennent au moment du retour et de la réinsertion ; mise en place, par exemple, de visites de reconnaissance, de réunions-débats et de discussions de groupe
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et d'autres partenaires concernés, appui au retour et à la réintégration volontaires en toute sécurité des personnes déplacées
- Exécution de 25 projets visant à améliorer l'infrastructure des services de base dans les zones de rapatriement en vue d'un retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées et des populations vulnérables et à accroître la résilience à l'échelon local afin d'éviter d'autres déplacements
- Déminage et relevé de 7 millions de m² de terres visant à permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller volontairement et en toute sécurité
- Fourniture d'un appui, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, à la mise en œuvre du projet de renforcement de la confiance mené par la Police nationale sud-soudanaise dans tous les bureaux locaux : tenue de 20 séminaires et ateliers de sensibilisation ayant trait à la police de proximité, aux droits de la personne, à l'instauration de la confiance et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés, à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables communautaires, des organisations de la société civile et de représentantes des femmes
- Fourniture d'un appui, notamment sous la forme d'une assistance et d'avis sur le plan technique, aux organes chargés de faire respecter la loi : formation dispensée à 3 000 membres de la Police nationale sud-soudanaise destinés à être déployés dans des commissariats de police sur l'ensemble du territoire sud-soudanais, l'objectif étant de les doter de compétences de base en matière de maintien de l'ordre et de les familiariser avec les normes élémentaires internationalement acceptées applicables dans ce domaine, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et tenue, dans tous les bureaux locaux, d'ateliers de sensibilisation d'une semaine à l'intention de la Police nationale et du personnel des autres organes chargés de faire respecter la loi pour perfectionner leur connaissance des droits de la personne et du droit international humanitaire, s'agissant en particulier de la gestion des cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées à des conflits (30 ateliers)
- Fourniture d'une assistance technique et de coordination aux autorités nationales afin de faire connaître les réformes visant à protéger les droits au logement, à la terre et à la propriété et renforcer les cadres juridiques permettant de résoudre pacifiquement les litiges fonciers, rendre opérationnels les droits fonciers des femmes et aider les personnes déplacées à protéger et à réaffirmer leurs droits au logement, à la terre et à la propriété

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.4 Amélioration de la coexistence pacifique, de la réconciliation et de la cohésion sociale au niveau local

1.4.1 Diminution du nombre des conflits intracommunautaires et intercommunautaires signalés (2018/19 : 421 ; 2019/20 : 400 ; 2020/21 : 350)

1.4.2 Augmentation du nombre des initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2018/19 : 48 ; 2019/20 : 85 ; 2020/21 : 90)

1.4.3 Augmentation du nombre des accords de paix conclus localement (2018/19 : 36 ; 2019/20 : 25 ; 2020/21 : 30)

Produits

- Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : conduite, dans tout le Soudan du Sud, de 150 missions d'évaluation conjointes destinées à mieux faire comprendre la dynamique locale des conflits et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices au bénéfice des initiatives de paix menées localement
- Fourniture d'un appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 30 séances de sensibilisation et de 20 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations locales, notamment les femmes et les jeunes, et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences liées à des querelles anciennes et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles
- Tenue de 20 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation visant à mieux faire comprendre aux intervenants locaux, dont les autorités gouvernementales, les dirigeants communautaires, les jeunes, les femmes, les acteurs de la société civile et les autorités traditionnelles, les rôles et responsabilités respectifs du Gouvernement et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires
- Fourniture d'un appui au Gouvernement et aux populations locales pour que les migrations transfrontalières internationales et internes se déroulent paisiblement, au moyen de la prévention, de l'atténuation et du règlement des conflits entre éleveurs et communautés d'accueil, en passant par des commissions frontalières mixtes et des partenaires clés – 10 conférences
- Fourniture d'un appui aux autorités nationales, aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits, aux jeunes, aux femmes et aux populations locales, dont les acteurs de la société civile, pour gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales sur les sites de protection des civils de la MINUSS et les autres sites accueillant des déplacés – 15 activités axées sur la gestion des conflits, les bons offices et la navette diplomatique
- Fourniture d'un appui aux structures de paix, dont les réseaux de paix, les groupes interconfessionnels, les associations de femmes et de jeunes à Boma – au niveau des comtés et de l'État – dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation – 10 sessions de renforcement des capacités
- Fourniture d'un appui au renforcement des capacités des autorités locales ainsi que des chefs traditionnels et des responsables communautaires pour ce qui est de l'utilisation des mécanismes traditionnels locaux de gestion des conflits, notamment les mécanismes de dialogue inclusif et de réconciliation – 30 rencontres et 10 ateliers de renforcement des capacités
- Fourniture d'un appui aux acteurs de la société civile, aux agents de l'État, aux jeunes et aux femmes afin de promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer la polarisation ethnique et à réparer le tissu social – 20 réunions de sensibilisation et 10 forums de dialogue

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés 2020/21	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2019/20	–	1	3	3	3	10	30	8	48
Postes proposés 2020/21	–	1	3	3	3	10	36	9	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	6	1	7
Section des secours, de la réintégration et de la protection									
Postes approuvés 2019/20	–	1	4	8	2	15	23	7	45
Postes proposés 2020/21	–	–	4	8	2	14	23	7	44
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Bureau du (de la) commandant(e) de la force									
Postes approuvés 2019/20	1	2	–	–	2	5	2	–	7
Postes proposés 2020/21	1	2	–	–	2	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux locaux									
Postes approuvés 2019/20	–	3	7	10	10	30	144	16	190
Postes proposés 2020/21	–	3	7	10	10	30	156	20	206
Variation nette	–	–	–	–	–	–	12	4	16
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2019/20	–	1	10	10	1	22	20	31	73
Postes proposés 2020/21	–	1	10	10	1	22	20	31	73
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) chef de la police									
Postes approuvés 2019/20	–	2	8	2	3	15	2	–	17
Postes proposés 2020/21	–	2	8	2	3	15	1	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	1	3	4	4	11
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	1	3	4	4	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	8	–	10	4	2	16
Postes proposés 2020/21	–	–	2	8	–	10	4	2	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2019/20	–	–	–	–	–	–	10	–	10

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Emplois de temporaire proposés ^b 2020/21	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	2	8	–	10	14	2	26
Effectif proposé 2020/21	–	–	2	8	–	10	14	2	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des questions de genre									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	1	–	1	1	2	4
Postes proposés 2020/21	–	–	–	1	–	1	1	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2019/20	1	10	39	46	22	118	233	70	421
Postes proposés 2020/21	1	9	39	46	22	117	250	75	442
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	17	5	21
Emplois de temporaire approuvés ^b 2019/20	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Emplois de temporaire proposés ^b 2020/21	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2019/20	1	10	39	46	22	118	243	70	431
Effectif proposé 2020/21	1	9	39	46	22	117	260	75	452
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	17	5	21
Total, I-V									
Effectif approuvé 2019/20									19 454
Effectif proposé 2020/21									19 475
Variation nette									21

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 17 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes

47. Le tableau 4 récapitule les changements proposés pour la composante 1 (Protection des civils).

Tableau 4
Changements proposés : composante 1 (protection des civils)

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Division de l'information et de la communication	Création	6	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
	Création	1	Volontaires des Nations Unies	
Section des secours, de la réintégration et de la protection	Réaffectation	(1)	D-1	Destination : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (affaires politiques), direction exécutive et administration
Chefs des bureaux locaux	Création	12	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
	Création	3	Volontaires des Nations Unies	
	Réaffectation	1	Volontaires des Nations Unies	Origine : Groupe de la protection des civils (direction exécutive et administration)
Bureau du(de la) chef de la police	Transfert	(1)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Destination : Section des ressources humaines, composante 5
Groupe du VIH/sida	Réaffectation	1	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Assistant d'équipe transformé en assistant à la formation
	Réaffectation	(1)	Agents des services généraux recruté sur le plan national	
Total		21		

Division de l'information et de la communication

48. La Division de l'information et de la communication concourt à la bonne exécution du mandat de la Mission par la production et la distribution de contenus radiophoniques et multimédias ainsi que par les relations établies avec les parties prenantes par l'intermédiaire de ses groupes chargés des activités de proximité et des relations avec les médias. La Division travaille en consultation avec les responsables de la Mission pour aider à élaborer les discours et les messages de la Mission et façonner son image, au moyen de divers outils de communication. À cet égard, Radio

Miraya, qui est gérée par la MINUSS, a été l'outil de communication le plus efficace de la Mission pour communiquer avec le public dans tout le Soudan du Sud. Dans une enquête récente commandée par la Mission, 77 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient reçu de Radio Miraya leurs informations sur le mandat et les activités de la Mission. Compte tenu de son efficacité à communiquer avec des publics divers au nom de la Mission, Radio Miraya est soumise à une pression constante d'élargir sa programmation et sa couverture. Étendre le réseau de Radio Miraya est devenu une priorité stratégique pour la Mission, qui pourrait ainsi s'acquitter de son mandat de protection des civils et de construction d'une paix durable et mieux toucher les populations vulnérables dans les régions les plus reculées du pays, y compris dans les nouvelles zones où elle se déploie.

49. À cet égard, il est proposé de créer six postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour permettre à Radio Miraya de maintenir et d'accroître sa programmation, ce qui devrait augmenter le nombre de fidèles auditeurs et permettre à la Mission de mieux informer la population concernant les questions essentielles qui relèvent de son mandat, notamment les droits de l'homme, la protection des enfants, la réconciliation et les initiatives de paix. La Mission pourrait également démentir plus efficacement les informations erronées diffusées par d'autres sources médiatiques. Les titulaires de ces postes devront posséder des connaissances et des compétences spécialisées en matière de production d'informations et d'initiatives numériques stratégiques, ainsi qu'une excellente connaissance de la situation politique et des conditions de sécurité locales.

50. Il est également proposé de créer un poste de responsable de l'information publique (Volontaire des Nations Unies) pour assurer un montage solide des reportages, une plus grande présence sur les réseaux sociaux, un contrôle complet de la qualité de la programmation et des débats d'experts et pour garantir la réputation d'impartialité, d'exactitude et d'équité de Radio Miraya. Cela est particulièrement important pour faire avancer le processus de paix, notamment par la création de l'espace politique nécessaire et d'un environnement propice au prochain processus électoral, lorsque de multiples partis politiques chercheront à influencer le public en utilisant Radio Miraya comme plateforme.

Chefs des bureaux locaux

51. Chacun des 10 bureaux locaux de la Mission répartis sur le territoire du Soudan du Sud est dirigé par un(e) chef qui est désigné(e) par le(la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et qui est le(la) plus haut(e) représentant(e) de l'ONU à l'échelon local. Les chefs des bureaux locaux veillent à ce que le mandat de la Mission soit exécuté conformément aux priorités de celle-ci et aux orientations stratégiques et politiques formulées par les hauts responsables. Pour l'exercice 2020/21, il est proposé de créer sept postes d'assistant multilingue sur le terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national) et cinq postes d'assistant de liaison (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour aider les bureaux locaux à prévenir, décourager et atténuer efficacement la violence contre les civils par des patrouilles et la collaboration régulière avec les principaux dirigeants, ainsi qu'à mettre en place des systèmes d'alerte rapide et à repérer les nouveaux points chauds sur la base des informations recueillies dans l'ensemble de la Mission et par l'interaction avec les civils. Grâce à ces assistants, il sera possible d'établir une communication verbale et une interprétation claires et concises, et de permettre aux membres des patrouilles et à la population locale d'échanger et d'aider à traduire des documents des langues locales vers certaines langues de travail de l'ONU. Par ailleurs, la Mission pourrait ainsi recueillir des informations sur les besoins, les préoccupations et les aspirations des populations locales ; mettre en place des dispositifs d'alerte rapide et fournir des conseils et des alertes rapides concernant les

menaces et les tendances en matière de protection, y compris la violence sexuelle et le recrutement d'enfants ; signaler les nouveaux besoins humanitaires ; et recueillir des informations sur l'évolution de la situation politique, socio-économique ou liés aux conflits au niveau local, y compris les menaces, les tendances et les activités concernant la protection.

52. Il est également proposé de créer trois postes de coordonnateur des opérations sur le terrain (Volontaire des Nations Unies) dans les bureaux de Djouba, de Torit et de Yambio, et de réaffecter au bureau de Wau un poste de spécialiste de la protection (Volontaire des Nations Unies) du Groupe de la protection des civils et de le transformer en poste de coordonnateur des opérations sur le terrain. Les titulaires fourniront des capacités d'évaluation et de planification dans les bureaux respectifs, notamment en ce qui concerne l'application du système complet d'évaluation de la performance. Ces postes doivent doter les bureaux locaux des capacités dont ils ont besoin pour combler le déficit dû au besoin croissant de coordination, de rapports, de planification et d'évaluation.

Groupe du VIH/sida

53. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe du VIH/sida et de le transformer en poste d'assistant à la formation au sein du même groupe afin de disposer des capacités nécessaires permettant au groupe de mener les activités de formation requises pour l'ensemble du personnel de la Mission, notamment la formation initiale des membres du personnel nouvellement recrutés et des contingents nouvellement déployés, la formation par les pairs et la formation des conseillers en matière de VIH/sida et des responsables de la prophylaxie postexposition.

Centre d'analyse conjointe de la Mission

54. Il est proposé de conserver 10 postes d'analyste adjoint de l'information (administrateur recruté sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice 2020/21. Les titulaires des postes (un(e) dans chaque bureau local), épaulent constamment la Mission, qui, capable ainsi de mieux apprécier la situation, peut utiliser efficacement son dispositif d'alerte rapide. Les renseignements qu'ils fournissent permettent à la direction de la Mission de prendre des décisions éclairées. En outre, les titulaires des postes aident le personnel de la Mission à mieux comprendre les populations locales et saisir la nature de leurs préoccupations. Privée de ces compétences, la Mission pourrait ne plus être en mesure d'établir des analyses précises de l'évolution de la situation sur le terrain et verrait de ce fait ses capacités en matière d'alerte rapide diminuer.

Composante 2 : surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent

2.1.1 Nombre de cas confirmés de violations des droits de l'homme, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2018/19 : 599 ; 2019/20 : 530 ; 2020/21 : 500)

2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur

l'emploi, au mépris du droit international et des traités connexes, d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

Produits

- Documentation et vérification approfondies des violations du droit international des droits de l'homme, des atteintes à celui-ci et des violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que repérage des signes avant-coureurs de violations des droits de l'homme par la conduite de missions d'enquête spécifiques, de missions et de patrouilles intégrées (de courte et de longue durée) et d'activités régulières de surveillance dans tout le pays
- Établissement du profil des principaux acteurs étatiques et non étatiques ayant commis des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits dans l'ensemble du pays afin d'appliquer le principe de responsabilité et d'assurer le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme
- Publication de 3 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud
- Fourniture aux acteurs de la société civile, en particulier les responsables d'associations de femmes et de jeunes, les chefs religieux, les acteurs de la justice coutumière, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, d'un appui technique visant à favoriser et à promouvoir une culture des droits de l'homme au moyen de 20 sessions de formation à la surveillance du respect des droits de l'homme, à la conduite d'enquêtes et à la collecte et à la communication d'informations sur les violations commises, notamment les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits
- Fourniture à 12 organisations locales de défense des droits de l'homme d'un soutien logistique destiné à renforcer leurs capacités opérationnelles en matière de surveillance de la situation relative aux droits de l'homme et de collecte d'informations sur les violations commises
- Protection des droits de l'homme des personnes privées de liberté, y compris les personnes condamnées à mort, grâce à l'organisation de visites hebdomadaires dans des lieux de détention publics ou gérés par l'opposition dans l'ensemble du pays et au maintien d'un dialogue avec les parties prenantes étatiques et non étatiques concernées au moyen de réunions mensuelles et de 11 ateliers de sensibilisation et séances de formation
- Fourniture d'un appui destiné à améliorer la base de connaissances et les compétences de l'ensemble des acteurs du système de droit écrit et des tribunaux coutumiers s'agissant d'assurer la protection, le respect et l'exercice effectif des droits de l'homme et de l'état de droit, dans le cadre de formations et par l'organisation de 10 ateliers de sensibilisation dans tout le pays et de 15 ateliers sur les droits de l'homme à l'intention du Service national des prisons et de la Police nationale sud-soudanaise
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques à l'appareil judiciaire national afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité par le renforcement des liens qui existent entre les différents éléments du système de justice, notamment par un appui aux audiences foraines et aux effectifs du secteur judiciaire qui ont été spécialement chargés d'enquêter sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations graves des droits de l'homme et d'en poursuivre les auteurs
- Fourniture d'un appui technique à l'établissement d'un système type de gestion des affaires permettant de suivre leur évolution dans l'ensemble du système judiciaire, le but étant notamment de repérer les détentions prolongées et arbitraires et d'améliorer l'efficacité et la coordination dans l'ensemble de la chaîne judiciaire
- Fourniture d'un soutien et d'un appui technique destinés à renforcer les connaissances et les compétences des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres parties au conflit en ce qui concerne les normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui touchent à la lutte contre la violence sexuelle et aux droits de l'enfant, au moyen de réunions de coordination et d'une concertation mensuelles et de l'organisation de 12 sessions de formation

- Fourniture aux parties prenantes d'un appui technique aux fins de l'application des recommandations acceptées dans le cadre de l'Examen périodique universel par l'organisation de réunions consultatives trimestrielles et la rédaction de rapports en vue de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés
- Fourniture à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud d'un appui en vue de l'exécution de son mandat constitutionnel par l'organisation de 12 ateliers sur la surveillance de la situation relative aux droits de l'homme, la conduite d'enquêtes, la collecte d'informations et l'établissement de rapports aux fins de la protection et de la promotion des droits de l'homme
- Fourniture d'un appui à 50 réunions sur les droits de l'homme organisées dans l'ensemble du pays, en coopération avec des organisations de la société civile
- Exécution d'activités visant à appuyer le Gouvernement et à l'inciter, en sa qualité de partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives, à suivre les cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation du droit et des traités internationaux, à enquêter sur ces cas, à les vérifier et à en rendre compte
- Exécution d'activités destinées à inciter la population locale et la Police nationale sud-soudanaise à mettre en commun des informations concernant les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, notamment sur les mécanismes de signalement, par l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de programmes d'information à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables locaux, des organisations de la société civile et des représentants des jeunes et des femmes à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils de la MINUSS
- Conduite d'une campagne de communication nationale sur les activités prescrites de la Mission consistant à surveiller et à vérifier la situation relative aux droits de l'homme et à en rendre compte de manière impartiale, ainsi qu'à lutter contre l'impunité des auteurs de violations et d'exactions, au moyen des mesures suivantes : a) production de 35 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux ; b) diffusion, sur Radio Miraya, de 8 messages d'intérêt public et de 40 épisodes d'une heure du programme axé sur les droits de l'homme intitulé « Your Rights » ; c) organisation de 2 activités de sensibilisation et la distribution de produits promotionnels pour faire connaître la Journée de l'enfant africain, la Journée internationale des femmes, la Journée des droits de l'homme et les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

2.2.1 Pas d'augmentation du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre (2018/19 : 254 ; 2019/20 : 200 ; 2020/21 : 200)

2.2.2 Rapports traitant des violences sexuelles et sexistes liées au conflit au Soudan du Sud qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2018/19 : 3 ; 2019/20 : 6 ; 2020/21 : 4)

Produits

- Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, qui constituent un dispositif d'information permettant de détecter, de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment par l'organisation de 4 réunions du groupe de travail sur lesdits arrangements et l'établissement de 4 rapports trimestriels sur les

caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits, qui seront présentés au Siège de l'Organisation des Nations Unies

- Organisation et tenue avec des représentants des parties au conflit de 6 réunions destinées à assurer le suivi et à appuyer la mise en application du communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle contre les femmes et les enfants en période de conflit armé, organisation et tenue de 4 réunions du cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits destinées à améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci
- Organisation, en concertation avec les organisations de la société civile concernées, de 12 activités de sensibilisation, dont 8 ateliers couvrant chacune des régions, à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, afin de faire avancer la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits
- Fourniture d'un appui technique au comité de surveillance pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action des Forces sud-soudanaises de défense du peuple sur la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit, par la conduite de 4 activités de sensibilisation comprenant notamment réunions, dialogues, ateliers et séances de formation
- Conduite, à l'intention des officiers juristes de la Direction de la justice militaire, de 12 séances de formation pratique destinées à concourir à amener les auteurs de violences sexuelles liées au conflit à rendre compte de leurs actes, et fourniture à la Direction de la justice militaire d'une assistance technique visant à renforcer le cadre juridique régissant la justice militaire au Soudan du Sud
- Promotion de la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et des violences commises contre les enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et sur l'ensemble du territoire, grâce à l'organisation de 10 ateliers locaux

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.3 Amélioration des mesures de prévention et instauration, par les principaux acteurs concernés, de conditions propices à la protection des enfants touchés par le conflit armé, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, telles que l'association d'enfants à des forces ou groupes armés, la violence et les atteintes sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2018/19 : 267 ; 2019/20 : 250 ; 2020/21 : 250)

2.3.2 Adoption de mesures fonctionnelles claires destinées à assurer l'application partielle ou intégrale du plan d'action global visant à mettre fin aux six types de violations graves commises contre des enfants

Produits

- Exécution d'activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés, et signalement de ces violations au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, y compris par des contributions au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé
- Établissement de rapports trimestriels sur les tendances relatives aux violations des droits de l'enfant (notes horizontales globales) au Soudan du Sud (4 notes prévues chaque année)
- Coordination des activités de protection de l'enfance par l'organisation de 4 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale de pays du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les

violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et de 6 réunions du groupe de travail technique de ce mécanisme, à Djouba, avec des acteurs œuvrant à la protection de l'enfance

- Organisation, au niveau national, de 2 ateliers à l'intention des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de 2 séances de sensibilisation, tenues à Djouba, destinées aux acteurs et partenaires œuvrant à la protection de l'enfance, le but étant de consolider le mécanisme de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information concernant les atteintes et les violations graves commises contre des enfants ; et tenue, dans les bureaux locaux de la Mission, de 30 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves perpétrées contre des enfants, à l'intention des parties au conflit ainsi que de représentants des autorités centrales et locales et d'organisations de la société civile
- Fourniture d'un appui à l'exécution du plan d'action global, y compris les ordres du commandement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les injonctions interdisant et criminalisant le recrutement et l'emploi d'enfants, les viols et les violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces établissements par les forces et les groupes armés, et suivi de l'exécution de ces ordres et injonctions, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité
- Fourniture d'une assistance technique aux fins de la conception et de la mise en place d'un système de justice pour mineurs efficace et juste, y compris pour les mineurs qui risquent d'être associés au conflit

Facteurs externes

Les parties au conflit s'emploient activement à mettre en œuvre l'Accord de paix ; le nouvel ordre politique est accepté par toutes les parties prenantes au processus de paix ; les parties au conflit s'engagent sans réserve à libérer tous les enfants associés aux forces et groupes armés, notamment en mettant en œuvre un plan d'action et en autorisant l'accès sans entrave à leurs zones de cantonnement et à leurs casernes au cours du processus d'identification, de vérification, de contrôle et d'enregistrement des enfants soldats.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 2 (Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2019/20	–	1	18	22	2	43	32	29	104
Postes proposés 2020/21	–	1	18	22	2	43	32	29	104
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2019/20	–	–	3	6	1	10	11	7	28
Postes proposés 2020/21	–	–	3	6	–	9	13	7	29
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	2	–	1
Groupe des questions de genre									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Postes proposés 2020/21	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	2	3	7	25	4	36
Postes proposés 2020/21	–	–	2	2	3	7	25	4	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2019/20	–	1	25	32	7	65	76	42	183
Effectif proposé 2020/21	–	1	25	32	6	64	78	42	184
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	2	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Tableau 6

Changements proposés : composante 2 (Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Postes et emplois concernés</i>		<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
		<i>Nombre</i>	<i>Répartition</i>	
Groupe de la protection de l'enfance	Transfert	(1)	SM	Destination : Section consultative sur les questions d'état de droit (composante 4)
	Réaffectation	1	AN	Origine : Service de la gestion des opérations et des ressources (composante 5)
	Transfert	1	GN	Origine : Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission (composante 5)
Total		1		

Abréviations : AN : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national; GN : agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national; SM : agent(e) du Service mobile.

Groupe de la protection de l'enfance

55. Il est proposé, afin de renforcer les capacités du Groupe de la protection de l'enfance, d'y réaffecter un poste de formateur(trice) adjoint(e) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) du Groupe de la formation, au sein du Service de la gestion des opérations et des ressources, et de le transformer en poste de spécialiste adjoint(e) de la protection de l'enfance. Le (la) titulaire de ce poste fournira un appui supplémentaire aux bureaux qui en auront besoin et sera chargé(e) de nouer un dialogue avec les parties au conflit et d'assurer l'exécution des programmes, d'aider à recueillir des informations précises, à jour et fiables sur les six types de violations graves, de concourir aux activités de formation et de contribuer à la rédaction des rapports obligatoires essentiels pour mettre en évidence les préoccupations liées à la protection de l'enfance.

56. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission au Groupe de la protection de l'enfance afin de doter ce dernier des capacités qui lui font défaut en matière d'appui administratif et de soutien logistique et de permettre une exécution harmonieuse du mandat de la Mission en matière de protection de l'enfance. Le (la) titulaire assurera un appui administratif quotidien, notamment en concourant aux activités liées aux ateliers et aux formations, en organisant des réunions et assurant d'autres fonctions, ce qui permettra aux spécialistes de la protection de l'enfance du Groupe de se concentrer sur le travail de fond qui est au cœur du mandat de protection de l'enfance.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

3.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

3.1.1 Réduction (en pourcentage) du nombre d'obstacles à l'accès humanitaire (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 30 %)

3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification, ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de permettre aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies de circuler librement (2018/19 : 6 789 km ; 2019/20 : 2 500 km ; 2020/21 : 3 500 km)

Produits

- Mise en œuvre de plans d'action sur le terrain visant à améliorer l'accès des acteurs humanitaires grâce à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé, notamment à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS
- Opérations de repérage et de déminage dans 700 villes et villages situés dans des sites considérés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires ; vérification des aires de pose pour hélicoptères et des pistes d'atterrissage dans les 72 heures suivant l'attribution de cette tâche par la MINUSS ; escorte de convois et contrôle de la sécurité des routes afin d'assurer la liberté de circulation et la sécurité du personnel de la MINUSS et du personnel humanitaire
- 150 jours de patrouille de l'unité fluviale visant à permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires de circuler en toute sécurité le long du Nil Blanc (6 patrouilles aller-retour d'escorte sur barges, 25 jours par patrouille)
- 1 200 jours de patrouille visant à garantir aux organismes humanitaires un accès sûr aux aéroports, aux routes et à d'autres sites (100 jours de patrouille par mois pendant 12 mois)
- Contribution à la compréhension du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande des organisations humanitaires nationales et internationales
- Réalisation d'une campagne multimédia nationale destinée à promouvoir le mandat et les réalisations de la Mission pour ce qui est de faciliter l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, grâce à la production de 80 produits multimédias, notamment des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, qui seront diffusés sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; et production de 40 programmes radiophoniques d'une heure intitulés « Working Together », axés sur les

activités humanitaires menées en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

3.2 Amélioration de la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées et de la liberté de circulation

3.2.1 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies ou du personnel désigné à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS (2018/19 : 295 ; 2019/20 : 450 ; 2020/21 : 442)

3.2.2 Pas d'augmentation du nombre de violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2018/19 : 171 ; 2019/20 : 265 ; 2020/21 : 265)

3.2.3 Pourcentage du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires sensibilisés au danger que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières organisées à la demande des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

Produits

- Échanges réguliers, aux niveaux national et local, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais portant sur le mandat de la MINUSS et les violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces, notamment les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Mission ayant une incidence sur l'exécution de son mandat, l'objectif étant d'obtenir une meilleure adhésion aux dispositions de l'accord
 - Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 10 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou des institutions chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'accord sur le statut des forces, de la Convention sur les privilèges et les immunités des Nations Unies et des autres conventions internationales pertinentes
 - Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre, visant à informer les membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires des dangers courus et à leur indiquer comment agir dans une zone minée
 - Diffusion aux parties prenantes, sur une base mensuelle, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles
 - Mise en place d'un périmètre de sécurité dans 22 bases et sites de la MINUSS
 - Action de plaidoyer auprès des autorités nationales compétentes (notamment les agents aux frontières et les responsables de la sécurité dans les aéroports) et échanges quotidiens avec elles concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et les violations de l'accord sur le statut des forces
-

Facteurs externes

L'exécution de l'Accord revitalisé et le processus de paix progressent ; la situation économique ne pèse pas sur la sécurité ; les autorités gouvernementales, les acteurs militaires et les groupes armés s'engagent sans réserve à respecter l'accord sur le statut des forces, la liberté de circulation et l'inviolabilité des sites de

protection des civils de la MINUSS ; les personnes déplacées continuent de respecter la neutralité et le caractère civil des sites de protection des civils.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>SM</i>				
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	6	–	8	5	5	18
Postes proposés 2020/21	–	–	2	6	–	8	5	5	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des secours, de la réintégration et de la protection									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	4	1	7	11	5	23
Postes proposés 2020/21	–	–	2	4	1	7	12	5	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	1	3	9	2	14
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	1	3	9	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	5	11	2	18	25	12	55
Effectif proposé 2020/21	–	–	5	11	2	18	26	12	56
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

57. Les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour la composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire) sont récapitulées dans le tableau 8.

Tableau 8
Changements proposés : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Section des secours, de la réintégration et de la protection	Réaffectation	1	P-3	} Changement de fonctions Fonctions précédentes : analyste de l'information Nouvelles fonctions : spécialiste du relèvement, du rapatriement et de la réinsertion Origine : Opérations logistiques (composante 5)
	Réaffectation	(1)	P-3	
	Réaffectation	1	GN	
Total		1		

Section des secours, de la réintégration et de la protection

58. Il est proposé, dans la Section des secours, de la réintégration et de la protection, de réaffecter un poste d'analyste de l'information (P-3) et d'en faire un poste de spécialiste du relèvement, du rapatriement et de la réinsertion, afin de renforcer l'action que mène la Section auprès des personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS et le rôle de coordination qu'elle joue avec les composantes de la Mission et les partenaires qui œuvrent dans les domaines de l'action humanitaire et de la protection. Le (la) titulaire sera notamment chargé(e) : de donner des orientations sur l'élaboration de programmes de relèvement rapide et de suivre l'impact des initiatives prises dans ce cadre ; de fournir une analyse des tendances en matière de rapatriement afin de faciliter le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées ; de contribuer à la rédaction de rapports sur le cadre d'évaluation de la performance. Les connaissances spécialisées qu'il (elle) apportera dans ces domaines appuieront l'action menée par la Mission pour protéger efficacement les personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS et pour créer des conditions favorables au retour et à la réintégration, de plein gré et en toute sécurité, des personnes déplacées.

59. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant aux télécommunications (agent(e) des services généraux recruté sur le plan national), qui serait cédé par la Section des technologies à la Section des secours, de la réintégration et de la protection et qui deviendrait un poste d'assistant d'équipe, le but étant d'offrir à cette dernière le soutien logistique et administratif dont elle a besoin. Le (la) titulaire de ce poste appuiera diverses activités, notamment dans les domaines de la gestion des transports, de l'organisation d'ateliers et d'activités de formation, de la gestion des fournitures de bureau et de l'entretien des locaux et du matériel.

Composante 4 : appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

4.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et promotion du processus de paix

4.1.1 Les institutions de préparation à la transition et de transition prévues dans l'Accord revitalisé sont restructurées, reconstituées et opérationnelles

4.1.2 Les tâches visées dans l'Accord revitalisé sont accomplies

4.1.3 Les dispositions de l'Accord revitalisé relatives aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et à la prise en compte des questions de genre sont appliquées

Produits

- Offre de bons offices aux parties au conflit pour le règlement des litiges, ainsi que d'un appui à l'élaboration de politiques nationales reposant sur un processus de prise de décisions transparent, participatif et responsable, ouvert aux femmes à tous les niveaux
- Organisation et tenue de 10 forums et ateliers avec les représentants des partis politiques et les principaux acteurs de la société civile, y compris d'associations de femmes, afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique de multiples acteurs de la sphère politique et de la société civile ; organisation de 18 réunions avec les parties prenantes sud-soudanaises, notamment les groupes confessionnels, les associations de promotion de la jeunesse et des droits des femmes et des personnes handicapées, et les milieux universitaires, pour débattre de questions essentielles et favoriser un libre dialogue avec l'ensemble de ces protagonistes et leur participation pleine et entière à la vie politique
- Promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et des mesures prescrites dans l'Accord revitalisé en faveur de l'égalité des genres, y compris le quota visant à accroître la représentation des femmes dans les institutions, par les moyens suivants : a) sensibilisation des femmes membres des organisations de la société civile ; b) tenue de 32 forums de femmes pour la paix au niveau infranational et de 1 forum à l'échelon national afin de favoriser le dialogue et les échanges à l'appui de l'exécution de l'Accord revitalisé ; c) appui à la tenue d'un atelier sur la participation des femmes à la prise de décisions publiques et aux processus de paix, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ciblant les principales parties prenantes et les personnalités influentes de l'Assemblée législative nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile
- Promotion des processus de justice transitionnelle et des mesures prises pour que chacun réponde de ses actes et, à cette fin, fourniture d'une assistance technique en vue de la création et du lancement de mécanismes de justice transitionnelle, notamment la Commission vérité, réconciliation et apaisement, et de l'organisation de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices à la mise en place de processus de justice transitionnelle
- Tenue de 12 réunions ou ateliers en vue de fournir des conseils, une assistance technique et un appui au Parlement et aux organes de contrôle reconstitués pour favoriser le dialogue avec le public dans le contexte du processus de paix et pour appuyer la modification de la législation ou la rédaction d'un texte de loi, à l'appui du programme de réforme d'ensemble, conformément à l'Accord revitalisé
- Appui aux activités visant à instaurer la confiance entre les autorités gouvernementales et les responsables de l'opposition et entre les populations des régions contrôlées par le Gouvernement et de celles contrôlées par l'opposition et, à cette fin, tenue de 10 forums de dialogue, visites d'échange, rassemblements publics et autres manifestations, l'accent étant mis sur l'intégration des femmes et des jeunes, dans le but de créer des conditions propices au processus de paix national
- Appui au renforcement du rôle que jouent les parties prenantes à l'échelle locale – notamment les acteurs non étatiques, les villages, les campements pastoraux, les associations de chefs, les femmes et les jeunes – dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, au moyen de l'organisation de 10 forums, dialogues, ateliers et autres manifestations
- Organisation d'une campagne de communication nationale à l'appui du processus de paix, consistant en : a) 25 activités de sensibilisation visant à promouvoir la paix et la réconciliation nationale ; b) la production et la diffusion de supports promotionnels, tels que des exemplaires de l'Accord revitalisé ou des documents d'information sur les élections ; c) la production de 150 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les

médias sociaux, à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; d) la diffusion radiophonique de 40 émissions d'une heure de la série « Democracy in Action » (La démocratie à l'œuvre) et de 40 émissions de deux heures de la série « Round Table » (Table ronde), axées sur la paix et les élections

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.2 Les institutions créées par l'Accord revitalisé pour suivre et coordonner sa mise en œuvre reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat

4.2.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé (2018/19 : 8 ; 2019/20 : 12 ; 2020/21 : 12)

4.2.2 Les 12 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont en état d'intervenir et donnent rapidement suite aux protestations relatives à des violations du cessez-le-feu

4.2.3 La direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser les travaux des équipes de surveillance et de vérification et veiller à l'efficacité et à l'efficacité de la surveillance, de la vérification et de la communication des progrès réalisés dans le respect du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité

Produits

- Offre de bons offices pour aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, notamment grâce à la participation à 12 réunions de la Commission
- Organisation de 14 réunions préparatoires avec les partenaires internationaux et régionaux avant les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, de 12 colloques avec les membres du corps diplomatique et de réunions périodiques avec le Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'objet étant d'inciter la communauté internationale à offrir un appui systématique et concerté aux activités de la Commission et à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé
- Offre de bons offices pour favoriser la coopération et la coordination continues et efficaces entre les entités régionales et les autres partenaires dans le cadre d'un dialogue régulier avec ces derniers destiné à favoriser des processus de paix et des structures de gouvernance durables et non exclusifs
- Appui au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, par les moyens suivants : participation à 12 réunions de la direction du Mécanisme ; offre de logements et d'un soutien administratif et logistique aux équipes de surveillance et de vérification ; échanges quotidiens avec le Mécanisme visant à coordonner les opérations
- Fourniture d'un appui aux activités des 12 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au moyen de 360 jours-personne de patrouille assurés par des équipes intégrées (30 jours-personne de patrouille par mois pendant 12 mois)

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.3 Incorporation des dispositions de l'Accord revitalisé dans la Constitution de transition et la constitution définitive

4.3.1 Adoption par le Gouvernement provisoire d'union nationale, au terme d'un processus inclusif et participatif, d'une constitution définitive

4.3.2 Accentuation de la participation populaire à la révision de la Constitution, grâce à la participation des principaux responsables aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et la sensibilisation de la population, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité

Produits

- Fourniture, s'il y a lieu, de conseils et d'un appui, notamment technique, au Gouvernement provisoire d'union nationale, dans le cadre de la sélection, de l'examen et de l'élaboration de textes de loi essentiels conformément à la réforme constitutionnelle et législative qu'il est proposé de mener dans l'Accord revitalisé
- Offre de bons offices, de conseils et d'un appui concernant la création et le bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle au moyen de réunions hebdomadaires avec les représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale
- Fourniture de conseils et d'un appui, notamment technique, à la Commission nationale de révision constitutionnelle dans le cadre de l'élaboration du texte de la constitution définitive, notamment en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, et organisation de 4 ateliers auxquels participeront des membres de la Commission, visant à faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la constitution définitive
- Coordination, par l'intermédiaire de l'instance consultative de hauts responsables et d'un groupe consultatif technique, de l'appui international apporté au processus de révision constitutionnelle, afin que celui-ci soit concerté et systématique
- Organisation de 6 tables rondes auxquelles participeront des groupes cibles d'acteurs sud-soudanais (représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, ou encore d'organisations de femmes ou de jeunes) pour les sensibiliser aux questions qui sont au cœur de la consultation publique relative à la rédaction d'une constitution définitive et pour favoriser la représentation et la participation généralisées et actives à cette consultation

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.4 Tenue d'élections conformes aux normes internationales à l'issue de la période de transition

4.4.1 La Commission électorale nationale est pleinement opérationnelle, y compris dans les divers États et comtés, et les préparatifs des élections se déroulent selon le calendrier dont toutes les parties prenantes sont convenues

4.4.2 Des progrès sont accomplis sur la voie de l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections libres, équitables, crédibles, transparentes et ouvertes à tous, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections, pour leur prêter conseil afin qu'ils prennent une part active à la phase de transition et pour promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique
- Apport d'un appui visant à assurer le dialogue aux niveaux national et sous-national avec les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux, l'objet étant de promouvoir la participation de tous et d'intensifier la représentation et la participation des femmes et des jeunes aux opérations électorales au moyen de rencontres avec des représentants des partis politiques, des autorités publiques et des organisations de la société civile
- Organisation de réunions avec des femmes engagées dans la vie politique et des groupes connexes, afin de favoriser l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action visant à intensifier la mobilisation et la participation des femmes en politique
- Appui à l'organisation d'une formation aux fonctions de direction à l'intention des femmes responsables des élections, des futures candidates, des médias et des électeurs et électrices, axée sur la participation des femmes aux opérations électorales
- Organisation de réunions hebdomadaires avec le Conseil de la Commission électorale et des représentants de ses services techniques afin de leur prêter appui et conseils quant à la mise en œuvre du calendrier électoral
- Offre de bons offices au moyen d'un dialogue politique et d'activités de sensibilisation auprès des autorités locales, de la Commission électorale nationale, des partis politiques et d'autres acteurs en vue d'atténuer le risque de violences liées aux élections

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.5 Instauration d'un climat de sécurité par une action globale de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et de prise en compte des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration menée par le Gouvernement provisoire d'union nationale

4.5.1 Mise en service des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord revitalisé et élaboration d'une feuille de route concernant les réformes prioritaires qu'il convient de mener en matière de sécurité et d'état de droit pendant la période de transition, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité, et de faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité tienne compte des questions de genre

Produits

- Offre de bons offices pour favoriser et appuyer l'obtention d'un accord politique sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, au moyen d'un dialogue suivi entre le Gouvernement provisoire d'union nationale, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et les institutions transitoires chargées de la sécurité
- Fourniture de conseils techniques aux institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord revitalisé pour appuyer la mise en œuvre des dispositions transitoires révisées en matière de sécurité

Facteurs externes

Les signataires continuent de collaborer avec les institutions et mécanismes prévus dans l'Accord revitalisé et à respecter les délais fixés pour leur mise en place ; le climat politique demeure suffisamment favorable pour que les questions essentielles fassent l'objet de débats au sein d'instances ouvertes à tous ; les acteurs militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et des équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, lesquelles disposent des moyens

nécessaires pour mener leurs activités de surveillance ; la Commission nationale de révision constitutionnelle et les dispositifs nécessaires à la préparation des élections sont mis en place et dotés de ressources adéquates

Tableau 9
Ressources humaines : composante 4 (Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix)

<i>Catégorie de personnel</i>										<i>Total</i>
I. Personnel fourni par des gouvernements										
Effectif approuvé 2019/20										78
Effectif proposé 2020/21										78
Variation nette										–
II. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA-/SG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>national^a</i>	<i>Unies</i>	<i>Total</i>	
Centre d'opérations conjoint										
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	5	1	8	–	4	12	
Postes proposés 2020/21	–	–	2	5	1	8	–	4	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des affaires politiques										
Postes approuvés 2019/20	–	1	5	5	2	13	6	–	19	
Postes proposés 2020/21	–	1	5	5	2	13	6	–	19	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des affaires civiles										
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	–	2	6	4	12	
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	–	2	6	4	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division de l'information et de la communication										
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	–	1	1	4	1	6	
Postes proposés 2020/21	–	–	–	–	1	1	4	1	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section consultative sur les questions d'état de droit										
Postes approuvés 2019/20	–	1	9	2	1	13	1	2	16	
Postes proposés 2020/21	–	1	9	3	2	15	2	3	20	
Variation nette	–	–	–	1	1	2	1	1	4	
Total partiel II										
Postes approuvés 2019/20	–	2	17	13	5	37	17	11	65	
Postes proposés 2020/21	–	2	17	14	6	39	18	12	69	
Variation nette	–	–	–	1	1	2	1	1	4	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-/SG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2019/20									143
Effectif proposé 2020/21									147
Variation nette									4

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

60. Le tableau 10 récapitule les changements proposés pour la composante 4 (Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix).

Tableau 10
Changements proposés : composante 4 (Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix)

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Section consultative sur les questions d'état de droit	Création	1	P-3	
	Création	1	Administrateur recruté sur le plan national	
	Création	1	Volontaire des Nations Unies	
	Transfert	1	Service mobile	Origine : Groupe de la protection de l'enfance (composante 2)
Total		4		

Section consultative sur les questions d'état de droit

61. La Section consultative sur l'état de droit de la MINUSS concentre son action sur quatre axes clés, à savoir : promouvoir le principe de responsabilité en élargissant l'accès à la justice et en renforçant les capacités des mécanismes nationaux d'établissement des responsabilités en ce qui concerne les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits, et en appuyant la réparation des violations des droits humains dont sont victimes les personnes en détention arbitraire prolongée ; favoriser les retours volontaires et sûrs en soutenant la création de cadres juridiques régissant le droit au logement, le droit à la terre et le droit à la propriété ; appuyer l'exécution de l'Accord revitalisé, notamment en favorisant le dialogue avec le public dans le contexte du processus de paix ; appuyer les sites de protection des civils de la MINUSS, grâce à l'application claire et cohérente des politiques et des normes de l'ONU en matière de détention.

62. Dans sa résolution 2459 (2019), le Conseil de sécurité a chargé la Mission de fournir une assistance et des conseils techniques pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et de l'ensemble du processus de paix. La formation attendue du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé marquera le début de la période de transition prévue par l'Accord revitalisé, période au cours de laquelle un certain nombre de réformes seront menées. Il est à prévoir que le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé sollicitera davantage l'aide de la MINUSS pour mettre en œuvre ces réformes. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) au sein de l'Équipe consultative sur la justice de la Section consultative sur les questions d'état de droit afin de veiller à ce que les activités de conseil et d'assistance techniques assurées par l'ONU et par d'autres acteurs internationaux à l'appui du processus de réforme soient menées de façon efficace et harmonisée. Cet appui est vital si l'on veut renforcer l'état de droit au Soudan du Sud et réaliser les objectifs stratégiques de la Mission en matière de protection des civils et d'instauration d'une paix durable. Le ou la titulaire fournira une assistance dans un certain nombre de domaines, notamment l'analyse technique, la rédaction de lois et l'offre de conseils pratiques aux institutions judiciaires et aux organes de contrôle à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, et renforcera la capacité de la Section à entreprendre des activités essentielles.

63. En outre, dans sa résolution 2459 (2019), le Conseil de sécurité met fortement l'accent sur la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité au Soudan du Sud et souligne l'importance de l'état de droit dans la promotion d'une paix durable. Depuis sa création, la Section consultative sur les questions d'état de droit œuvre à mettre en place des mécanismes permettant de saisir les autorités nationales en cas d'atteinte grave à la sécurité survenant à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS pour que celles-ci puissent enquêter et engager des poursuites. À cette fin, la Section a collaboré avec les autorités nationales, y compris l'appareil judiciaire, pour déployer des audiences foraines dans les zones où le conflit prive le secteur de la justice d'un ou plusieurs de ses acteurs. Pour s'assurer que toutes les audiences foraines respectent les normes internationales en matière de procès équitable, y compris en ce qui concerne l'accès aux avocats et aux témoins, la Section mène sur place des activités d'assistance technique et de sensibilisation à l'appui de ses interlocuteurs nationaux. Elle s'est efforcée de satisfaire la demande croissante d'appui aux audiences foraines et aux acteurs du secteur judiciaire sur le terrain dans les limites de ses effectifs actuels. Toutefois, étant donné sa petite taille, le déploiement constant de personnel sur le terrain nuit à sa capacité à échanger en continu avec les partenaires nationaux à Djouba pour remplir d'autres tâches essentielles relevant de son mandat, notamment la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Pour y remédier, il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions d'état de droit (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste de spécialiste des questions d'état de droit (Volontaire des Nations Unies) au sein de la Section consultative sur les questions d'état de droit. Le ou la spécialiste des questions d'état de droit (adjoint(e) de 1^{re} classe) s'emploiera principalement à appuyer les audiences foraines et à soutenir les acteurs du secteur de la justice sur le terrain, tout en offrant des conseils dans le domaine du droit et de la procédure sud-soudanais qui seront très utiles dans le cadre des échanges et de la coordination avec les interlocuteurs nationaux. Cela permettra de renforcer le dialogue avec les autorités nationales afin de s'assurer que les conseils techniques de la Section sont correctement adaptés au contexte national et local. Le ou la spécialiste des questions d'état de droit travaillera en étroite collaboration avec le personnel de la Mission pour coordonner le soutien de la Section aux audiences foraines et aux acteurs du secteur judiciaire sur le terrain et offrir des connaissances en matière de droit international pour aider à faire en sorte que tous les conseils techniques soient

fournis de manière harmonisée et que l'appui apporté soit conforme aux meilleures pratiques internationales et aux normes en matière de droits de l'homme.

64. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (Service mobile) du Groupe de la protection de l'enfance à l'Équipe des affaires pénitentiaires de la Section consultative sur les questions d'état de droit pour appuyer les fonctions administratives de l'Équipe. Le ou la titulaire fournira un soutien administratif dans divers domaines, notamment en tenant des dossiers complets et exacts sur toutes les questions de détention, en entretenant des partenariats avec les acteurs assurant la sécurité des sites de protection des civils, et en fournissant des services de secrétariat, consistant entre autres à assurer la gestion des dossiers et des bases de données, à programmer et organiser les activités de recrutement, à traiter les arrivées et les départs, à contrôler les états de présence mensuels, à aider à la planification budgétaire et à assurer la liaison avec les autres composantes de la Mission pour garantir la continuité des opérations des centres de détention.

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2018/19 : 78 % ; 2019/20 : ≥ 90 % ; 2020/21 : ≥ 90 %)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2018/19 : 5,4 % ; 2019/20 : 8 % ± 3 % ; 2020/21 : 5 % ± 1 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2018/19 : 27 % ; 2019/20 : ≥ 35 % ; 2020/21 : ≥ 37 %)

5.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 101 ; 2020/21 : ≤ 101)

5.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 120 ; 2020/21 : ≤ 120)

5.1.6 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 100 ; 2020/21 : 100)

5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave,

moyennement grave, pas grave) (2018/19 : 96 % ; 2019/20 : \geq 85 % ; 2020/21 : \geq 85 %)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2018/19 : 85 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

5.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel (2018/19 : 1 955 ; 2019/20 : \geq 1 800 ; 2020/21 : \geq 1 800)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : \leq 20 % ; 2020/21 : \leq 20 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2018/19 : 96 % ; 2019/20 : \geq 95 % ; 2020/21 : \geq 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 26 appareils (7 avions et 19 hélicoptères)
- Réalisation de 19 303 heures de vol prévues (14 503 par des prestataires commerciaux et 4 800 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherche et sauvetage et évacuation sanitaire primaire et secondaire)
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 26 appareils, ainsi que pour 34 aérodromes et sites d'atterrissage

Réalisations escomptées

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 190 119 000 dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 867 civils (924 agents recrutés sur le plan international, 1 446 agents recrutés sur le plan national, 42 temporaires et 455 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation dans 20 sites
- Exécution de 12 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 313 groupes électrogènes de l'ONU et de 2 centrales solaires
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 48 puits ou trous de sonde et 30 installations de traitement et de purification de l'eau) et de 97 stations d'épuration
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 10 bureaux locaux

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 56,1 millions de litres de carburant (21,7 pour les opérations aériennes, 0,1 pour les opérations maritimes ou fluviales, 4,2 pour les transports terrestres et 30,1 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de l'approvisionnement en lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 16 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 5 143 radios portatives, 2 807 radios mobiles pour véhicules et 416 radios fixes
- Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 6 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et d'échange de données (55 microterminaux VSAT, 35 centraux téléphoniques et 95 liaisons hertziennes), et gestion de 1 750 forfaits pour téléphone mobile par satellite
- Fourniture de 5 451 ordinateurs et de 673 imprimantes pour un effectif moyen de 5 693 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 308 appareils et 38 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Exploitation et maintenance de 42 réseaux locaux et réseaux étendus dans 42 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 9 600 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (9 dispensaires de niveaux I et 2 de niveau I+) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [31 dispensaires de niveau I et équipes médicales de l'avant, 7 dispensaires de niveau I desservant les unités de police constituées et 5 hôpitaux de niveau II (y compris 1 établissement de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec 7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)
- Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la Mission (Bor, Bentiu, Djouba, Malakal et Wau) et 7 hôpitaux hors de la zone de la Mission (3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure au Kenya), et des modalités d'évacuation vers 3 hôpitaux en Égypte, en vertu d'une lettre d'attribution, en cas d'incidents faisant un grand nombre de victimes

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 181,2 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués ; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 24 000 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission ; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil

d'immobilisation, d'un coût historique total de 404,0 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 023 militaires et policiers (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 soldats, 733 membres de la police des Nations Unies et 1 290 membres d'unités de police constituées) et de 78 membres du personnel fourni par les gouvernements)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 40 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 17 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 15 873 membres des contingents et des unités de police constituées sur tous les sites de la MINUSS
- Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestation pour un effectif moyen de 16 848 militaires et policiers et 76 membres du personnel fourni par des gouvernements

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 925 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 492 véhicules à usage spécial, 22 ambulances, 45 véhicules blindés et 416 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 4 086 véhicules appartenant aux contingents et de 12 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, sept jours sur sept, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris 1 655 logements
- Organisation de 2 250 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, de stages d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour les nouveaux membres du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de 8 centres fixes et 10 centres mobiles proposant au personnel de la Mission des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH et organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention du personnel de la Mission
-

Tableau 11
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2-/D-1	P-5-/P-4	P-3-/P-2	Service mobile				Total partiel
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2019/20	–	1	8	11	27	47	24	11	82
Postes proposés 2020/21	–	1	5	7	9	22	7	5	34
Variation nette	–	–	(3)	(4)	(18)	(25)	(17)	(6)	(48)
Service de la gestion des opérations et des ressources (anciennement Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission)									
Postes approuvés 2019/20	–	1	15	7	40	63	87	26	176
Postes proposés 2020/21	–	1	18	13	58	90	104	32	226
Variation nette	–	–	3	6	18	27	17	6	50
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2019/20	–	1	18	31	104	154	338	101	593
Postes proposés 2020/21	–	1	19	31	104	155	338	101	594
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Opérations logistiques (comprend la Section des technologies)									
Postes approuvés 2019/20	–	1	18	26	131	176	478	164	818
Postes proposés 2020/21	–	1	18	26	131	176	476	167	819
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	3	1
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	34	149	185	125	–	310
Postes proposés 2020/21	–	–	2	34	149	185	125	–	310
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2019/20	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés ^b 2020/21	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Section de la sécurité et de la sûreté)									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	2	39	176	217	125	–	342
Effectif proposé 2020/21	–	–	2	39	176	217	125	–	342
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2019/20	–	4	61	109	451	625	1 052	302	1 979

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-/D-1	P-5-/P-4	P-3-/P-2						
Postes proposés 2020/21	–	4	62	111	451	628	1 050	305	1 983	
Variation nette	–	–	1	2	–	3	(2)	3	4	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2019/20	–	–	–	5	27	32	–	–	32	
Emplois de temporaire proposés ^b 2020/21	–	–	–	5	27	32	–	–	32	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total (composante 5)										
Effectif approuvé 2019/20	–	4	61	114	478	657	1 052	302	2 011	
Effectif proposé 2020/21	–	4	62	116	478	660	1 050	305	2 015	
Variation nette	–	–	1	2	–	3	(2)	3	4	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 3 postes

65. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que le Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission soit rebaptisé Service de la gestion des opérations et des ressources, que la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications soit rebaptisée Section des technologies, et que le Centre d'appui à la mission et ses 49 postes (1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 18 SM, 2 AN, 14 GN et 6 VNU) soient placés sous l'autorité du Service de la gestion des opérations et des ressources.

Tableau 12

Changements proposés : composante 5 (Appui), Bureau (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Centre d'appui à la mission	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	(49)	1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 18 SM, 2 AN, 14 GN et 6 VNU	Destination : Service de la gestion des opérations et des ressources
Groupe de la sécurité aérienne	Création	2	P-2	
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission	Transfert	(1)	GN	Destination : Groupe de la protection de l'enfance (composante 2)
Total		(48)		

Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 25 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 17 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes

Groupe de la sécurité aérienne

66. Le Groupe de la sécurité aérienne est chargé du contrôle de la sécurité aérienne à la MINUSS, qui couvre une vaste zone géographique et dépend donc fortement des opérations aériennes pour remplir son mandat. La flotte aérienne de la Mission est diversifiée et complexe, et ses équipages et son personnel au sol travaillent en permanence au maximum de leurs efforts et de leurs capacités dans un environnement opérationnel difficile. La gestion de la sécurité aérienne est donc essentielle au succès de la Mission. Le Groupe a toujours fonctionné avec des effectifs inférieurs à la limite minimale fixée dans le Manuel de sécurité aérienne des Nations Unies ; à cet égard, dans son rapport de novembre 2019 intitulé *Audit of aviation operations and safety in the United Nations Mission in the Republic of South Sudan* (Audit des opérations et de la sécurité aériennes à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud)¹, le Bureau des services de contrôle interne a formulé huit recommandations, dont l'une était que la Mission réévalue les effectifs nécessaires du Groupe de la sécurité aérienne et demande des ressources budgétaires suffisantes pour atteindre l'effectif minimal requis afin d'assurer la mise en œuvre effective de ses programmes de sécurité aérienne. Il est donc proposé de créer deux postes de spécialiste de la sécurité aérienne (P-2) au sein du Groupe de la sécurité aérienne dans les sites de Wau et de Malakal de la Mission afin que cette dernière soit en mesure de mettre effectivement en œuvre ses programmes de sécurité aérienne.

Tableau 13

Changements proposés : composante 5 (Appui), Service de la gestion des opérations et des ressources (anciennement Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission)

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Centre d'appui à la mission	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	49	1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 18 SM, 2 AN, 14 GN et 6 VNU	Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission
Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États)	Réaffectation	(1)	VNU	Destination : Section de l'analyse et de la conformité
Section de l'analyse et de la conformité	Réaffectation	1	VNU	Origine : Section du (de la) Responsable du pôle administratif – opérations (États)
Section des ressources humaines	Transfert	1	AN	Origine : Section du génie
Section des ressources humaines	Transfert	1	GN	Destination : Bureau du (de la) chef de la police (composante 1)
Centre intégré de formation du personnel des missions	Réaffectation	(1)	AN	Destination : Groupe de la protection de l'enfance (composante 2)
Total		50		

¹ Disponible en anglais uniquement à l'adresse suivante : <https://oios.un.org/audit-reports?page=5>.

Service de la gestion des opérations et des ressources (anciennement Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 27 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 17 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes

67. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que le Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission soit rebaptisé Service de la gestion des opérations et des ressources.

Centre d'appui à la mission

68. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que le Centre d'appui à la mission et ses 49 postes (1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 18 SM, 2 AN, 14 GN et 6 VNU) soient placés sous l'autorité du Service de la gestion des opérations et des ressources.

Section de l'analyse et de la conformité

69. La Section de l'analyse et de la conformité est composée du Groupe de la gestion des risques, Groupe de la sécurité et de la santé au travail et de l'environnement et du Groupe de la gestion de l'information. Le Groupe de la sécurité et de la santé au travail et de l'environnement est chargé de veiller à ce que la Mission respecte les politiques, les directives et les pratiques optimales concernant l'environnement ainsi que la sécurité et la santé au travail, et d'élaborer et de mettre en œuvre le programme de gestion de la sécurité et de la santé du personnel de la Mission. Avec l'adoption en 2017 de la stratégie environnementale de l'Administration, qui tient compte de la nécessité de mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement et un plan d'action de la Mission pour l'environnement, ainsi que la récente adoption de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), de la nouvelle politique du Secrétariat de l'ONU pour l'environnement et du Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030), les obligations de la Mission en matière de respect des normes environnementales se sont considérablement alourdies. Il est donc proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) à la gestion des installations (Volontaire des Nations Unies) de la Section du Responsable du pôle administratif – opérations (États) en poste de spécialiste des questions d'environnement au sein de la Section de l'analyse et de la conformité, et de transférer un poste de spécialiste des questions d'environnement (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de la Section du génie à la Section de l'analyse et de la conformité, afin d'accroître la capacité du Groupe à mener des activités essentielles liées à la gestion de l'environnement, notamment : des inspections visant à vérifier que les normes concernant l'environnement et la sécurité et la santé au travail sont respectées ; des cours de formation en matière d'environnement et de santé et de sécurité au travail à l'intention du personnel de la Mission et du personnel en tenue ; la mise en œuvre sur le terrain du système de gestion de l'environnement de la Mission et de son programme de gestion des risques en matière de sécurité et de santé au travail ; l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne relatives à la gestion de l'environnement ; la fourniture d'un soutien technique aux différentes sections et composantes de la Mission.

Section des ressources humaines

70. La Section des ressources humaines gère les ressources humaines de la Mission en fournissant des conseils et des orientations stratégiques, en assurant la gestion

prévisionnelle des besoins en personnel et en offrant des services efficaces, rapides et de qualité au personnel de la Mission. Elle est responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique de gestion des ressources humaines de la Mission, et à ce titre s'assure que la stratégie de recrutement et d'affectation de la Mission est conforme à son mandat et à ses priorités opérationnelles et évolue avec eux. Étant donné l'importance que revêt la gestion des ressources humaines à l'égard de l'exécution du mandat de la Mission, il est proposé de transférer un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) du Bureau du (de la) chef de la police à la Section des ressources humaines afin d'accroître les capacités de cette dernière. Le ou la titulaire offrira une assistance dans divers domaines, y compris les conseils aux membres du personnel en tenue concernant leurs droits, les finances et la paie, les arrivées et les départs, la gestion des congés et du temps de présence, et la collecte de données concernant les effectifs du personnel en tenue.

Tableau 14

Changements proposés : composante 5 (Appui), Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Section de la gestion du matériel et des stocks	Création	1	P-5	
Section des achats	Réaffectation	1	SM	Fonctions précédentes : assistant(e) administratif(ve) ; nouvelles fonctions : assistant(e) aux achats
	Réaffectation	(1)	SM	
Section de la gestion des entrepôts et des stocks	Réaffectation	1	GN	Fonctions précédentes : opérateur(trice) de véhicules lourds ; nouvelles fonctions : assistant(e) aux fournitures
	Réaffectation	(1)	GN	
Total		1		

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

Section de la gestion du matériel et des stocks

71. La Section de la gestion du matériel et des stocks supervise l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'acquisition de la Mission, analyse et contrôle les inventaires, renforce l'application du principe de gestion responsable du matériel appartenant aux Nations Unies et assure la gestion quotidienne du matériel sur le terrain conformément à la stratégie de gestion du matériel et aux principes directeurs de l'ONU concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public. La stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Mission consiste à assurer une gestion intégrée de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, à établir un cadre de gestion de la performance détaillé et à améliorer les processus de planification de la chaîne d'approvisionnement, d'acquisition et de livraison. Étant donné le grand nombre de biens détenus par la MINUSS, et afin de s'éloigner du système actuel, dans lequel les processus de planification et de gestion se déroulent au sein des différents services fonctionnels, la Mission a besoin de se doter d'un cadre supérieur qui sera responsable de la mise en place de contrôles internes visant à : s'assurer que la demande de biens et de services tient compte des ressources réellement nécessaires à l'exécution des activités

prescrites ; assurer une gestion économique et efficace du matériel et des stocks ; améliorer tous les processus liés à la gestion des immobilisations ainsi que l'exactitude et l'intégrité des informations inscrites dans les registres contenus dans le module de gestion des immobilisations d'Umoja ; contribuer à la définition de priorités stratégiques et à la planification à long terme des ressources au niveau local. Il est donc proposé de créer un poste de chef de la gestion du matériel et des stocks (P-5) au sein de la Section de la gestion du matériel et des stocks, dont le ou la titulaire aura pour fonction de gérer la Section, d'administrer, de contrôler et de suivre tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement de la Mission afin de garantir un approvisionnement continu en biens et services pour répondre aux besoins opérationnels, et de suivre l'ensemble des plans d'appui logistique, y compris la prévision logistique, les calendriers, priorités ou besoins d'approvisionnement, et la couverture des besoins opérationnels urgents. Le ou la titulaire mènera également d'autres activités essentielles, notamment : assurer la coordination avec les sections et unités concernées de la Mission afin de préparer un plan détaillé de demande et d'acquisition en amont de l'établissement du budget ; présenter des rapports trimestriels à la direction de la Mission et du Département de l'appui opérationnel ; veiller à la coordination de l'appui apporté à toutes les composantes de la Mission en ce qui concerne la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; se coordonner avec les principales parties prenantes et les principaux clients sur toutes les questions concernant la chaîne d'approvisionnement, à savoir les priorités, les demandes d'acquisition, le niveau des stocks requis, le prépositionnement et la distribution des biens et services ; concevoir et mettre en œuvre un processus global de gestion de la chaîne d'approvisionnement, portant notamment sur la prévision logistique et les calendriers, priorités ou besoins d'approvisionnement, en consultation avec toutes les composantes de la Mission.

Section des achats

72. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) administratif(ve) (Service mobile) de la Section des achats en poste d'assistant(e) aux achats au sein de la même section afin d'accroître la capacité de la Section à fournir un appui efficace en matière d'achats. Le ou la titulaire du poste s'emploiera notamment à : offrir un appui logistique et administratif et un appui en matière d'achats ; concourir à l'affichage des demandes de manifestation d'intérêt sur le site Web de la Mission consacré aux achats ; tenir à jour les bases de données et les dossiers internes pertinents pour permettre le suivi des accords contractuels et des contrats d'approvisionnement direct ; aider à établir les rapports destinés aux comités d'examen des fournisseurs.

Section de la gestion des entrepôts et des stocks

73. Il est proposé de réaffecter un poste d'opérateur(trice) de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) au sein de la Section de la gestion des entrepôts et des stocks en poste d'assistant(e) aux fournitures dans la même section afin de combler les lacunes existantes en matière d'inventaire physique et de gestion des stocks. Le ou la titulaire effectuera plusieurs types de transaction dans Umoja, réalisera des contrôles de qualité, sera responsable des stocks qui lui seront assignés, effectuera des opérations d'entreposage et tiendra à jour l'inventaire des stocks entreposés. Ces activités permettront d'améliorer l'inventaire physique, l'exactitude des données concernant les opérations d'entreposage, la prestation de services et la prise de décision en donnant une meilleure visibilité des niveaux de stock requis et des modèles de consommation.

Tableau 15
Changements proposés : composante 5 (Appui), Opérations logistiques

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Section des technologies (anciennement Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)	Réaffectation	(1) GN		Destination : Section des secours, de la réintégration et de la protection (composante 3)
Section des services de santé	Création	3 VNU		
Section du génie	Transfert	(1) AN		Destination : Section de l'analyse et de la conformité
Total		1		

Opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes

Section des technologies (anciennement Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

74. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications soit rebaptisée Section des technologies.

Section des services de santé

75. La Section des services de santé de la MINUSS fournit des services médicaux et des services de santé accessibles à tout le personnel des Nations Unies, y compris le personnel d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'à la population civile locale en cas d'urgence. En outre, la Section s'engage à fournir des services d'urgence médicale efficaces et rapides au personnel de la MINUSS. À cette fin, et pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport établi par Carlos Alberto dos Santos Cruz² et aux conclusions du test de résistance mené par une équipe du Siège de l'ONU dans le cadre des efforts visant à améliorer l'accès rapide des soldats de la paix des Nations Unies aux installations médicales capables d'effectuer des interventions vitales et conservatrices, la Mission a passé en revue ses services d'appui médical dans les zones à haut risque pour s'assurer qu'ils satisfaisaient aux exigences du protocole « 10-1-2 », à savoir : intervention de secouristes qualifiés dans un délai de 10 minutes ; conditionnement de survie le plus rapidement possible et en moins d'une heure ; prise en charge chirurgicale de sauvetage dans un délai de deux heures. Après passage en revue des services d'appui médical de la Mission, il a été recommandé que les dispensaires de niveau I à Yambio, Renk et Akobo soient reclassés au niveau I+ pour pouvoir être dotés de capacités chirurgicales car ils sont situés à plus de deux heures d'un hôpital de niveau II. Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission prévoit en priorité de faire passer le dispensaire de Yambio du niveau I au niveau I+ afin de garantir que les urgences soient traitées rapidement, conformément au protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés. Il est donc

² Disponible en anglais à l'adresse : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving_security_of_united_nations_peacekeepers_report.pdf.

proposé de créer un poste de chirurgien généraliste (Volontaire des Nations Unies), un poste d'anesthésiste (Volontaire des Nations Unies) et un poste d'infirmier(ière) (Volontaire des Nations Unies) dans la Section des services de santé en vue de doter le dispensaire de niveau I+ de Yambio de capacités chirurgicales.

Section de la sécurité et de la sûreté

76. Il est proposé de conserver pour l'exercice 2020/21 32 emplois de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir 4 emplois de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3), 1 emploi de spécialiste de la sécurité incendie (P-3) et 27 emplois d'agent(e) de sécurité (Service mobile). Compte tenu de la situation actuelle sur le terrain, il est nécessaire de maintenir et de renforcer les mesures prises pour garantir la sécurité et éviter les incendies dans les sites de protection des civils. Il est essentiel que les entités de l'ONU et les organisations non gouvernementales partenaires qui travaillent dans les sites de protection des civils bénéficient d'une protection permanente et que les agents de sécurité recrutés au niveau local et affectés aux points d'accès soient supervisés.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie	Dépenses (2018/19) (1)	Montant alloué (2019/20) (2)	Dépenses prévues (2020/21) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	10 312,7	9 973,9	10 311,7	337,8	3,4
Contingents	482 882,9	490 766,5	470 022,3	(20 744,2)	(4,2)
Police des Nations Unies	30 332,4	29 514,0	31 289,7	1 775,7	6,0
Unités de police constituées	29 098,1	32 812,8	32 671,4	(141,4)	(0,4)
Total partiel	552 626,1	563 067,2	544 295,1	(18 772,1)	(3,3)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	195 585,0	193 605,6	212 426,9	18 821,3	9,7
Personnel recruté sur le plan national	63 165,1	63 774,7	66 027,9	2 253,2	3,5
Volontaires des Nations Unies	23 961,2	22 542,9	23 884,4	1 341,5	6,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 889,6	8 100,6	8 607,0	506,4	6,3
Personnel fourni par des gouvernements	2 890,1	3 051,9	3 257,8	205,9	6,7
Total partiel	293 491,0	291 075,7	314 204,0	23 128,3	7,9
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	176,4	365,9	834,2	468,3	128,0
Voyages officiels	3 588,6	3 838,6	3 783,6	(55,0)	(1,4)
Installations et infrastructures	90 708,7	108 155,6	106 265,0	(1 890,6)	(1,7)
Transports terrestres	12 333,8	12 968,3	12 617,1	(351,2)	(2,7)
Opérations aériennes	108 932,0	114 556,5	118 192,5	3 636,0	3,2
Opérations maritimes ou fluviales	1 000,2	2 064,7	1 087,3	(977,4)	(47,3)
Communications et informatique	29 509,0	28 953,9	29 749,3	795,4	2,7
Santé	1 291,1	1 958,7	1 739,6	(219,1)	(11,2)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	55 274,3	54 942,2	55 351,3	409,1	0,7
Projets à effet rapide	1 175,9	1 500,0	2 000,0	500,0	33,3
Total partiel	303 990,0	329 304,4	331 619,9	2 315,5	0,7
Montant brut	1 150 107,1	1 183 447,3	1 190 119,0	6 671,7	0,6
Recettes provenant des contributions du personnel	24 747,4	24 971,7	26 081,6	1 109,9	4,4
Montant net	1 125 359,7	1 158 475,6	1 164 037,4	5 561,8	0,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 150 107,1	1 183 447,3	1 190 119,0	6 671,7	0,6

B. Contributions non budgétisées

77. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	1 099,8
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	75 541,5
Total	76 641,3

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 65,1 millions de dollars.

C. Gains d'efficience

78. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	956,0	Le remplacement prévu de plusieurs groupes électrogènes par une seule unité centrale de production d'électricité à la Maison des Nations Unies et d'une autre dans le complexe de Tamping à Djouba permettra de rendre considérablement plus efficaces la production et la transmission d'énergie et de réduire la consommation globale de carburant, ce qui entraînera une réduction des dépenses de carburant et d'entretien des générateurs
Opérations aériennes	1 000,0	Pour l'exercice 2020/21, la MINUSS n'utilisera pas l'avion HS-125 et le reste de sa flotte servira à assurer l'évacuation des blessés, les déplacements des personnalités importantes et les évacuations sanitaires, ce qui entraînera une réduction des coûts garantis de la flotte
Total	1 956,0	

D. Taux de vacance

79. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	10,3	9,5	5,0
Contingents	13,1	10,5	12,1
Police des Nations Unies	9,2	7,0	4,0
Unités de police constituées	14,8	13,0	10,9
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	5,4	7,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	5,1	5,0	4,0
Agents des services généraux.	3,6	5,0	4,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	10,9	11,0	13,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	–	–	–
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	3,1	7,0	7,0
Personnel recruté sur le plan national	10,0	5,0	5,0
Personnel fourni par des gouvernements	15,4	10,0	2,6

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

80. Les coefficients délais de déploiement retenus pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance retenus pour le personnel civil tiennent compte de l'expérience des années antérieures, des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement pour l'exercice 2020/21.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

81. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 152 591 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	91 861,8	5 887,1	97 748,9
Soutien logistique autonome	51 247,2	3 595,5	54 842,7
Total	143 109,0	9 482,6	152 591,6

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juin 2017	26 mai 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juin 2017	26 mai 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 ^{er} juin 2017	26 mai 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

F. Formation

82. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	319,9
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	1 118,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	348,9
Total	1 787,7

83. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2020/21, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>
Formation interne	814	989	1 039	661	744	920	144	145	116
Formation externe ^a	94	112	103	9	20	21	18	19	22
Total	908	1 101	1 142	670	764	941	162	164	138

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

84. Le programme proposé tient compte du principal objectif de la Mission pour l'exercice 2020/21, à savoir le renforcement des capacités opérationnelles et techniques du personnel dans les domaines suivants : direction, gestion et organisation, finances et budget, opérations aériennes et transports terrestres. Une formation initiale obligatoire continuera d'être dispensée à tous les agents civils et à

tous les agents en tenue, y compris aux conseillers pour les questions de police, au personnel de liaison militaire et aux officiers d'état-major.

G. Services de détection des mines et de déminage

85. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	34 608,5

86. Les montants proposés au titre des services de détection des mines et de déminage comprennent le financement des dépenses de personnel recruté sur les plans international et national (4 414 200 dollars) et les contrats passés pour : a) deux équipes de déminage intégrées chargées de faire le levé des zones dangereuses et de procéder à leur déminage ; b) huit équipes polyvalentes en mesure d'assurer le déminage et la neutralisation des explosifs et des munitions ; c) deux équipes d'inspection et de déminage des routes chargées d'inspecter les routes et d'éliminer les mines et les restes explosifs de guerre ; d) six équipes d'intervention rapide chargées de neutraliser les engins explosifs et de déminer les zones dangereuses ; et e) six équipes accompagnées de chiens détecteurs d'explosifs qui procéderont à des opérations de recherche d'explosifs et d'armes (26 102 700 dollars). Ces montants couvrent également les voyages et la formation (338 200 dollars), le matériel d'enlèvement des restes explosifs de guerre, le matériel de bureau et les dépenses opérationnelles (1 145 400 dollars). Le montant restant correspond aux coûts gérés sur le plan local et aux coûts indirects à régler aux partenaires d'exécution du Service de la lutte antimines de l'ONU, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit 960 000 et 1 648 000 dollars, respectivement.

H. Autres activités relatives aux programmes

87. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée</i>
Initiatives de proximité visant à réduire la violence et ciblant en particulier les auteurs potentiels, tels que les groupes de jeunes armés	150,0	1.2
Activités relatives aux affaires civiles et appui aux communautés visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les populations locales, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, dans les domaines de la gestion des conflits, de la réconciliation et de la cohésion sociale	893,4	1.2, 1.3, 1.4
Activités relatives aux droits humains visant à promouvoir les normes en matière de droits humains aux niveaux local et national	400,0	2.1, 4.1
Activités de protection de l'enfance visant à sensibiliser aux violations et maltraitements dont sont victimes les enfants, menées à l'appui de la mise en œuvre des mécanismes de protection de l'enfance	300,0	2,3

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée</i>
Activités de conseil relatives à la protection des femmes et visant à protéger les groupes vulnérables des violences et des mauvais traitements, notamment des violences sexuelles liées aux conflits	56,0	2.1, 2.2
Appui de la police des Nations Unies à la Police nationale sud-soudanaise et à d'autres parties prenantes visant à renforcer les activités de sensibilisation aux violations des droits humains et aux atteintes à ces droits et les activités de prévention de ces violations, à soutenir la mise en œuvre du projet de renforcement de la confiance et à renforcer les capacités de maintien de l'ordre	700,0	1.2, 1.3, 2.1, 2.2
Activités liées à l'État de droit visant à promouvoir la responsabilité individuelle et institutionnelle au Soudan du Sud	193,3	1.2, 1.3, 2.1, 2.3, 4.1, 4.3, 4.5
Activités relatives aux affaires politiques visant à promouvoir le processus de paix, l'inclusion et l'autonomisation d'un large éventail de parties prenantes et la coordination avec les partenaires diplomatiques, régionaux et internationaux	48,6	4.1, 4.2, 4.3
Activités liées au renforcement de la participation réelle des femmes aux processus de paix et à la prise de décision	111,0	4.1
Initiatives de secours, de réintégration et de protection menées en coordination avec les partenaires concernés et visant à faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés et à favoriser l'instauration de conditions propices au retour et à la réintégration des déplacés et des populations vulnérables au Soudan du Sud	272,0	1.3
Total	3 124,3	

88. Le projet de budget pour l'exercice 2020/21 prévoit des crédits d'un montant de 3 124 300 dollars destinés à appuyer les autres activités relatives aux programmes. En effet, compte tenu de l'Accord revitalisé, la Mission devrait être amenée à renforcer l'appui qu'elle offre à des initiatives et à des activités. Le tableau ci-dessus contient une brève description des activités relatives aux programmes et indique les dépenses prévues et les réalisations escomptées correspondantes.

I. Projets à effet rapide

89. On trouvera ci-après le montant des dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2020/21, ainsi qu'une comparaison avec le montant approuvé pour l'exercice précédent.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2018/19 (montant effectif)	1 175,9	26
2019/20 (montant approuvé)	1 500,0	30
2020/21 (montant proposé)	2 000,0	40

90. Durant l'exercice 2020/21, afin de renforcer la confiance dans la Mission et son mandat, il est prévu d'exécuter les 40 projets à effet rapide suivants : a) 15 projets visant à apaiser les préoccupations de la population en ce qui concerne la protection assurée par la MINUSS à l'intérieur et autour des sites de protection des civils, à favoriser une coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés d'accueil et à appuyer les activités des institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit ; b) 25 projets visant à améliorer les infrastructures essentielles dans les zones de rapatriement pour l'éventuel retour volontaire et en toute sécurité et la

réintégration des personnes déplacées et des populations vulnérables et visant à accroître la résilience à l'échelon local afin d'éviter d'autres déplacements.

III. Analyse des variations³

91. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	337,8	3,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

92. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait que l'effectif moyen prévu pour l'exercice 2020/21 est de 230 observateurs militaires, chiffre établi sur la base du déploiement actuel et des projections de déploiement, contre 219 durant l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(20 744,2)	(4,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

93. La diminution des ressources demandées est principalement due à la baisse du coût des rations, qui s'explique par la conclusion de nouveaux contrats et par le fait que l'effectif moyen prévu pour 2020/21 s'établit à 14 292 membres des contingents (infanterie et unités de soutien), compte tenu du déploiement actuel et des projections de déploiement, contre 14 613 pour 2019/20. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions), celle-ci devant être versée à un effectif moyen de 431 officiers d'état-major pendant l'exercice 2020/21, contre 386 durant l'exercice 2019/20, et par la hausse des dépenses au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 775,7	6,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

94. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait que l'effectif moyen de la police des Nations Unies prévu pour l'exercice 2020/21 est de 704 agents, compte tenu du déploiement actuel et des projections de déploiement, contre 654 pour 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(141,4)	(0,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

95. La diminution des ressources demandées est principalement due à la baisse du coût des rations, qui s'explique par la conclusion de nouveaux contrats, et à la baisse du coût du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, qui tient essentiellement au fait que contrairement au budget approuvé pour 2019/2020, le budget pour 2020/21 ne prévoit pas de crédits pour une unité de

³ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

police constituée supplémentaire, celle qu'il était prévu de déployer au cours de l'exercice 2019/20 ne l'ayant pas été en raison de priorités opérationnelles.

96. La diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des montants à rembourser aux unités de police constituées, qui est due au fait que le montant estimatif de l'ajustement qui, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents venait à manquer, était retardé ou ne fonctionnait pas, est moins élevé que pour 2019/20 (2,3 millions de dollars contre 3,6 millions de dollars).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	18 821,3	9,7 %

• Gestion : modification des barèmes des traitements et des taux de vacance

97. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse du coefficient d'ajustement appliqué aux prévisions de dépenses relatives aux traitements du personnel recruté sur le plan international au Soudan du Sud, lequel est passé de 52,8 au 1^{er} janvier 2019 à 61,5 au 1^{er} janvier 2020 ; b) l'application, compte tenu des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement, d'un taux de vacance de 5 %, contre 7 % pour l'exercice 2019/20 ; c) la proposition de créer quatre postes d'agents recrutés sur le plan international, soit 1 P-5, 1 P-3 et 2 P-2.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 253,2	3,5 %

• Gestion : modification des barèmes des traitements et des taux de vacance

98. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan local au Soudan du Sud, promulgués en septembre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2018 ; b) l'application, compte tenu des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement, d'un taux de vacance de 4 % pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 5 % pour l'exercice 2019/20 ; c) la proposition de créer deux postes d'administrateurs et 18 postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 341,5	6,0 %

• Gestion : augmentation des dépenses d'appui aux programmes

99. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) une augmentation des dépenses d'appui aux programmes de 8 % à 13 % à compter du 1^{er} janvier 2019 ; b) des indemnités mensuelles de subsistance plus élevées ; c) la proposition de créer neuf postes de Volontaires des Nations Unies. Elle est en partie compensée par l'application, compte tenu des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement, d'un taux de vacance plus élevé (13 %, contre 11 % pour l'exercice 2019/20) et par des dépenses non-renouvelables moins élevées.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	506,4	6,3 %

• **Gestion : modification des barèmes des traitements**

100. L'augmentation des dépenses s'explique principalement par la hausse du coefficient d'ajustement appliqué aux prévisions de dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), lequel est passé de 52,8 au 1^{er} janvier 2019 à 61,5 au 1^{er} janvier 2020.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	205,9	6,7 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

101. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance moins élevé (2,6 %, contre 10 % pour l'exercice 2019/20), compte tenu des taux d'occupation actuels et des projections.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	468,3	128,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

102. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par le recours aux services d'experts, dans le but de donner à la Mission les moyens d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, notamment dans les domaines du dialogue et du renforcement de la confiance et de la promotion de l'action au niveau local dans le cadre du processus de paix national. Elle tient également aux crédits prévus au titre des services de conseil dans les domaines de l'information, des affaires civiles et des transports terrestres.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 890,6)	(1,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

103. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la réduction des besoins en services d'entretien, qui tient à la conclusion de nouveaux contrats relatifs aux services d'administration des camps ; b) le fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 0,96 dollar par litre, contre 1,09 dollar prévu pour 2019/20 ; c) la réduction des besoins liés à l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique.

104. La réduction est en partie contrebalancée par : a) l'acquisition de bâtiments préfabriqués et de matériel d'hébergement et de réfrigération, essentiellement en remplacement des logements qui approchent de la fin de leur durée de vie utile ; b) les travaux de construction, de transformation et de rénovation des locaux et les gros travaux d'entretien, principalement destinés au renforcement de la sécurité des entrées de plusieurs complexes de la MINUSS et à la construction d'un mur de sécurité en béton armé à la Maison des Nations Unies, à Djouba ; c) les montants demandés pour l'achat de matériaux de construction et de fournitures de défense, montants qui doivent principalement servir à acheter du murrum (latérite), du gravier et les agrégats nécessaires aux travaux de construction, d'entretien et de rénovation.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(351,2)	(2,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

105. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 0,93 dollar par litre, contre 1,05 dollar prévu pour l'exercice 2019/20, et par la diminution des besoins d'acquisition de matériel de l'atelier de réparation des véhicules. Elle est en partie contrebalancée par le remplacement prévu des camions utilitaires et autres véhicules spécialisés, qui ont dépassé leur durée de vie utile.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	3 636,0	3,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

106. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la location et l'exploitation d'avions, dues notamment à la sous-estimation des besoins concernant l'avion L-382 dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; b) la location et l'exploitation d'hélicoptères, dues principalement à des dépenses non-renouvelables pour la peinture et le positionnement des appareils ; c) le remplacement prévu d'équipements (chariots tracteurs de manutention, groupes électrogènes de parc, charge-conteneurs). L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par le fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 0,94 dollar par litre, contre 1,08 dollar prévu pour l'exercice 2019/20, et par la réduction de la flotte (suppression d'un avion).

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(977,4)	(47,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

107. La diminution des ressources nécessaires s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des conteneurs maritimes, des entrepôts devant être construits à Djouba et ailleurs, ce qui devrait limiter l'utilisation de conteneurs maritimes pour le stockage des biens de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	795,4	2,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

108. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des coûts d'entretien du matériel de communications et du matériel informatique et des services d'appui, les services ayant été étendus à d'autres sites (Kodok, Leer et Akobo) ; elle est compensée en partie par la diminution des ressources nécessaires à l'acquisition de matériel de réseau et de matériel destiné aux utilisateurs finals.

	<i>Variation</i>	
Santé	(219,1)	(11,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

109. La diminution des ressources demandées est principalement due à la baisse du coût unitaire des vaccins, conformément au contrat-cadre en vigueur, et elle est en partie contrebalancée par le remplacement du matériel médical qui a dépassé sa durée de vie utile.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	409,1	0,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

110. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation prévue des dépenses au titre des activités relatives à des programmes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, notamment l'appui aux activités de réconciliation aux niveaux national et infranational ainsi que les conseils et l'assistance techniques aux institutions de transition ; b) les dépenses relatives aux services de vacataires dans le domaine de l'ingénierie ; c) les dépenses relatives aux activités de communication qui figuraient auparavant à la rubrique Communications et informatique ; d) des besoins accrus en matériel pour l'emballage. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la diminution des besoins au titre du fret et des dépenses connexes, principalement en raison de la conclusion de nouveaux contrats pour le transit du fret.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	500,0	33,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

111. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la mise en œuvre prévue de projets à effet rapide supplémentaires devant servir à remettre sur pied des entités liées aux institutions de l'État de droit et ainsi à favoriser la coexistence pacifique et à renforcer l'application du principe de responsabilité, ainsi que de projets à effet rapide visant à améliorer les infrastructures essentielles dans les zones de rapatriement pour l'éventuel retour volontaire et en toute sécurité et la réintégration des personnes déplacées et des populations vulnérables.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

112. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSS se présentent comme suit :

a) **Ouverture d'un crédit de 1 190 119 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 99 176 583 dollars par mois.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 73/323 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Le ratio actuel entre le personnel des services organiques (y compris le personnel de sécurité) et le personnel d'appui est de 43:57. La Mission continue de passer en revue sa structure des effectifs civils, de manière à pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat.

L'ensemble des postes soumis à recrutement international sont régis par les instructions administratives relatives au dispositif de sélection du personnel. Les taux de vacance retenus pour le personnel recruté sur le plan international et pour les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national ont diminué depuis l'exercice 2017/18. Malgré les faibles taux de vacance, la Mission continue de s'efforcer de réduire les délais de recrutement.

Le conseiller ou la conseillère principal(e) pour les questions de genre relève directement des hauts responsables de la Mission. Le Groupe des questions de genre, dirigé par le conseiller ou la conseillère principal(e) pour les questions de genre, collabore activement avec d'autres sections pour faire en sorte que les femmes, la paix et la sécurité et les questions de genre soient prises en compte dans leurs analyses et leurs opérations, ainsi que dans divers processus de planification des missions et au moment du renouvellement du mandat. D'après l'étude conjointe des capacités militaires et de police menée en avril 2018, la Mission prend systématiquement en compte les questions de genre et la question de la parité femmes-hommes, préconisant l'augmentation du nombre de soldates de la paix et une démarche tenant

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

compte des questions de genre. En outre, les hauts responsables de la MINUSS ont établi le tableau de bord de l'Administration sur les femmes et la paix et la sécurité pour assurer le suivi régulier des progrès accomplis en s'appuyant sur 11 indicateurs.

Afin de satisfaire à l'exigence relative à la prise en compte généralisée des questions de genre, les responsables des postes à pourvoir de la Mission garantissent le respect des principes de l'équilibre entre les sexes et de la répartition géographique équitable dans l'exercice de leurs fonctions, conformément à la résolution 55/258 de l'Assemblée générale et aux instructions administratives relatives au dispositif de sélection du personnel.

Il demeure difficile d'attirer un nombre suffisant de candidates pour occuper des postes dans les lieux d'affectation situés en dehors de Djouba, du fait de leur niveau de sujétion.

La Mission, par l'intermédiaire de la Section des ressources humaines, prodigue des conseils pratiques aux équipes chargées du recrutement afin d'encourager le recrutement de femmes. Le ou la responsable des ressources humaines fait partie de l'équipe qui a élaboré et mis en œuvre la politique de parité femmes-hommes de la Mission, qui en assure le suivi et qui veille à ce que ses objectifs demeurent une priorité pour les responsables du recrutement.

Pour ce qui est du personnel recruté sur le plan national, la réserve de candidates qualifiées est limitée en raison de facteurs socioculturels, ce qui empêche la Mission d'améliorer l'équilibre entre les sexes parmi le personnel national.

La Mission continue de réduire son empreinte écologique, notamment en mettant en œuvre un plan d'atténuation des risques liés aux eaux usées, qui prévoit notamment l'acquisition et l'installation de 44 nouvelles stations d'épuration et usines de traitement, l'objectif étant de réduire au minimum le risque de déversement des eaux usées tout en permettant la réutilisation de l'eau traitée ; en élaborant une nouvelle politique de durabilité environnementale et en mettant au point et en œuvre son propre système de gestion de l'environnement de façon que les questions écologiques soient mieux prises en compte dans ses activités ; en exécutant son plan de gestion de l'énergie, qui prévoit des mesures telles que l'installation de centrales solaires d'une puissance de 2,2 mégawatts ; en élaborant et en exécutant des plans de gestion des déchets et de protection des eaux.

Décision ou demande

Mesures prises

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif (A/70/72), prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36).

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40).

L'équipe médicale de la MINUSS dispense au personnel médical des pays fournisseurs de contingents une formation aux premiers secours, à la réanimation et au conditionnement médical de survie ainsi qu'aux soins de traumatologie. De plus, une formation à l'assistance médicale de combat a été dispensée en octobre 2019 dans le cadre d'un projet de partenariat triangulaire et une autre session devrait être organisée en avril 2020 afin de renforcer les capacités et les compétences du personnel médical des pays fournisseurs de troupes en ce qui concerne l'administration de soins sur le lieu de la blessure.

Le Gouvernement a rejeté la demande de déploiement d'un système de drone aérien. En conséquence, la MINUSS n'en a pas déployé et n'a pas inscrit de dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2020/21.

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drone aérien.

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drone aérien.

Conformément aux instructions du Siège concernant le plan de transformation des véhicules appartenant à l'ONU, le comité du parc automobile de la MINUSS a élaboré un plan visant à optimiser la composition du parc automobile de la Mission et à faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins.

Prie également le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session (par. 41).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

La Mission est déterminée à améliorer les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil, afin qu'ils soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière. De nouveaux modules d'hébergement préfabriqués ont été acquis au cours des derniers exercices budgétaires. Ces acquisitions avaient pour but de rendre les logements des contingents conformes aux normes des Nations Unies, d'accueillir les membres de la Force de protection régionale et de remplacer les logements du personnel qui avaient été comptabilisés en pertes ou étaient délabrés. La Mission continue d'examiner les besoins relatifs au remplacement des logements et des blocs sanitaires délabrés.

La Mission continue d'assurer une planification et une budgétisation réalistes en déterminant les projets prioritaires à l'appui de son mandat et en proposant des estimations en fonction des ressources nécessaires, sur la base de sa connaissance du marché local et de l'expérience acquise dans le cadre d'autres projets.

De plus, elle a élaboré des instructions permanentes relatives à la gestion des projets, qui suivent les directives sur la gouvernance des grands projets de construction dans les missions, publiées en 2014. Elle utilise le module de gestion des projets d'Umoja pour garantir la saisie correcte des coûts des projets et des coûts connexes. Elle est également en train d'intégrer le serveur des projets d'ingénierie au processus de gestion des projets, de manière à exécuter les tâches en temps voulu, à traiter tout problème ou obstacle, et ainsi à assurer la réussite des projets.

L'Administration ayant promulgué des directives opérationnelles relatives à la chaîne d'approvisionnement et l'outil de planification de la demande ayant été mis en service, la Mission dispose désormais de mécanismes de contrôle interne supplémentaires lui permettant de veiller à ce que la demande brute de biens et de services corresponde à ce dont elle a réellement besoin pour mener les activités prescrites. Les plans de demande de la Mission sont examinés par le Centre de services mondial à Brindisi (Italie) et par le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au Siège. De plus, la MINUSS continue, avant de passer une commande, d'établir une demande d'achat et ainsi de vérifier le nombre d'articles détenus en stock, de consulter le plan d'acquisition approuvé, d'utiliser l'outil de planification de la demande et de demander des autorisations internes pour les postes supérieurs à 4 000 dollars.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer

La Mission continue de mesurer l'utilité des connaissances et des capacités locales pour l'exécution de ses projets de construction. Lorsqu'elle lance un appel d'offres, elle fait toujours intervenir des soumissionnaires locaux, régionaux et internationaux, conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'ONU. Actuellement, tous les matériaux disponibles localement, y compris le sable, le gravier et la latérite, sont fournis par des prestataires locaux.

La MINUSS collabore étroitement avec la Section de l'appui centralisé aux achats, qui a remplacé le Bureau régional d'achat d'Entebbe à compter du 1^{er} janvier 2019, afin de trouver une modalité d'approvisionnement optimale. La Mission s'est également proposé d'être la principale mission chargée des commandes passées au titre de plusieurs contrats-cadres régionaux concernant divers biens et services.

La Section de l'appui centralisé aux achats continue de contribuer au respect des modalités de sélection des fournisseurs et de transport harmonisées au niveau de la région, notamment dans le cadre du projet de création d'un couloir logistique en Afrique de l'Est. Par ailleurs, la MINUSS continue de bénéficier de l'aide de la Section pour l'agrément des fournisseurs et poursuit sa contribution et sa participation aux séminaires organisés à l'intention des entreprises locales.

Avant de commencer leurs opérations auprès de la Mission, les équipages aériens sont informés des conditions de sécurité au Soudan du Sud, sont priés de respecter les couvre-feux établis par la Mission, prennent connaissance des communiqués du Département de la sûreté et de la sécurité et reçoivent des radios tetra pour faciliter leur communication avec la Mission.

Les équipages que l'ONU est chargée d'héberger sont logés dans des installations approuvées par le Département de la sûreté et de la sécurité. Ceux dont l'hébergement incombe au transporteur sont vivement encouragés à loger dans des installations approuvées par le Département ou par les services de sécurité de leur entreprise.

La MINUSS a continué d'améliorer l'exécution des projets à effet rapide en prenant les mesures suivantes : a) définition des domaines thématiques auxquels les ressources destinées aux projets à effet rapide doivent être affectées en priorité pour que la Mission ait une incidence maximale ; b) renforcement

l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficient et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59).

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68).

de la participation de la population à la définition des besoins et à l'établissement des priorités en la matière et participation effective aux activités de mise en œuvre et de suivi ; c) réalisation d'une étude d'impact interne en fin de cycle pour le cycle précédent et exploitation des enseignements tirés pour le cycle en cours ; d) établissement d'une carte interactive accessible au public sur le Web pour présenter tous les projets à effet rapide mis en œuvre, dès leur lancement, afin d'en accroître la visibilité ; e) mobilisation d'un ingénieur (Volontaire des Nations Unies) pour rationaliser l'examen et la supervision des travaux de génie civil liés aux projets à effet rapide.

La signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, le 12 septembre 2018, a été l'occasion de consolider le processus de paix sur la base duquel l'ONU pourrait établir un plan d'appui plus global au Soudan du Sud et un plan de transition connexe pour les entités des Nations Unies dans ce pays. La MINUSS est consciente de la nécessité de planifier la transition en continu, mais elle part du principe que l'orientation actuelle de son mandat ne changera pas sensiblement à court ou à moyen terme et que les conditions d'un processus de transition restent encore à établir.

Néanmoins, des efforts ont été consentis pour assurer l'intégration des activités de l'ONU dans le pays grâce à une planification, à une programmation et à une mise en œuvre coordonnées, fondées sur des stratégies existantes, telles que le cadre de coopération de l'ONU pour la période 2019-2021 (analogue à un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement), et sur divers mécanismes de coordination. En outre, comme suite à l'examen de la MINUSS et à la résolution [2406 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité qui a suivi, la Mission travaille en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires pour améliorer encore la démarche systémique de protection des civils au Soudan du Sud et coordonner les activités visant à instaurer un environnement propice aux retours volontaires et des solutions pérennes pour une paix durable.

La MINUSS continue d'accorder la priorité aux activités relatives aux programmes qui reposent sur un fondement solide et propice à l'exécution du mandat et qui sont conformes aux directives de l'Administration sur les activités relatives aux programmes relevant du mandat qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix (1^{er} novembre 2017).

*Décision ou demande**Mesures prises*

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76 et 79 à 82).

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSS, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(Résolution [73/323](#))

*Décision ou demande**Mesures prises*

Note que les activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix, qui sont financées au moyen des contributions, doivent être directement en rapport avec les mandats du Conseil de sécurité et revues en conséquence quand ceux-ci évoluent (par. 10).

Lorsqu'elle planifie et exécute les activités relatives aux programmes, la MINUSS veille à ce qu'elles cadrent pleinement avec les tâches et les priorités relevant de son mandat. Chaque avant-projet détaillé, y compris la justification des liens à établir pour appuyer l'exécution du mandat, est élaboré par la section concernée de la Mission et examiné par les bureaux respectifs des responsables des composantes.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

([A/70/742](#) et résolution [70/286](#) de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

La MINUSS réduit au minimum les activités de transfert et veille à ce qu'elles soient conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Toutefois, les transferts constituent parfois des impératifs opérationnels qui sont liés à l'évolution de la situation sur le terrain ou sont nécessaires pour répondre aux priorités dans le cadre de l'exécution des activités relevant du mandat.

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Au 31 janvier 2020, trois postes soumis à recrutement national étaient vacants depuis deux ans ou plus, mais sont maintenant en train d'être pourvus.

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire

La Mission continue de réduire son empreinte écologique, notamment en mettant en œuvre un plan

général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche. Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 du rapport, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif souligne que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens devrait être achevée sans plus tarder et que les conclusions et les incidences devraient en être présentées dans le prochain rapport sur l'aperçu général. En outre, le Comité estime qu'il est nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et envisager un examen de la composition de la flotte aérienne reposant sur des données claires et vérifiables (par. 122).

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones (par. 138).

d'atténuation des risques liés aux eaux usées, qui prévoit notamment l'acquisition et l'installation de 44 nouvelles stations d'épuration et usines de traitement, l'objectif étant de réduire au minimum le risque de déversement des eaux usées tout en permettant la réutilisation de l'eau traitée ; en élaborant une nouvelle politique de durabilité environnementale et en mettant au point et en œuvre son propre système de gestion de l'environnement de façon que les questions écologiques soient mieux prises en compte dans ses activités ; en exécutant son plan de gestion de l'énergie, qui prévoit des mesures telles que l'installation de centrales solaires d'une puissance de 2,2 mégawatts ; en élaborant et en exécutant des plans de gestion des déchets et de protection des eaux.

Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales de ses opérations aériennes, la Mission fonde son plan d'organisation des vols réguliers sur un examen périodique et systématique de ses opérations aériennes. Il en a résulté une baisse de 40 % de l'utilisation de la flotte aérienne de la Mission, en dépit d'une hausse des effectifs en tenue. La Mission procède également au redéploiement périodique de ses moyens aériens dans la zone d'opérations afin d'optimiser l'utilisation des heures de vol.

Les missions ont été priées de procéder à une analyse quadriennale de l'utilisation des moyens aériens. Le Siège de l'ONU a publié de nouvelles directives concernant l'analyse des moyens aériens à effectuer dans le cadre du processus d'établissement du budget des missions aux fins de l'optimisation des flottes au moyen de l'augmentation du nombre de vols, de la réduction de la taille des flottes, de l'ajout d'équipages et de contrats d'approvisionnement conditionnel.

Les ressources nécessaires aux opérations aériennes sont calculées après analyse de l'utilisation des moyens aériens, compte tenu des dépenses prévues et réelles, de l'utilisation horaire, de la capacité passagers et de la capacité fret.

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drone aérien. La Mission n'a pas prévu de dépenses relatives aux systèmes de drone dans ses projets de budget pour 2019/20 et 2020/21.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions (par. 167).

La Mission continue d'assurer une planification et une budgétisation réalistes en déterminant les projets prioritaires à l'appui de son mandat et en proposant des estimations en fonction des ressources nécessaires, sur la base de sa connaissance du marché local et de l'expérience acquise dans le cadre d'autres projets. Des informations sur les projets pluriannuels et les projets d'une valeur égale ou supérieure à 1 million de dollars figurent dans les hypothèses budgétaires relatives à la composante Appui du présent rapport.

Au total, 20 véhicules multiségments ont récemment été assignés à des utilisateurs de la Mission. La Mission recueille et examine actuellement des informations sur les performances de ces véhicules, notamment sur les coûts d'entretien et de carburant, ainsi que sur leur utilisation sur le terrain.

La MINUSS dispose d'équipages aériens et de pistes d'atterrissage pour les avions et les hélicoptères dans toutes ses bases, ce qui lui permet d'effectuer des vols de nuit aux fins d'évacuations sanitaires primaires et secondaires. Elle estime toutefois qu'il est difficile d'obtenir des autorités des garanties de sécurité pour les vols de nuit.

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(A/73/755/Add.13 et résolution 73/323 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité estime qu'à l'issue des restructurations en cours, il faudra prévoir une période de stabilisation et procéder à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures (par. 15).

Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108).

La Mission consent à prévoir une période de stabilisation et à procéder à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures. À cet égard, dans son projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, elle n'a tenu compte que de la restructuration du Centre d'appui à la Mission, qui relèvera du Service de la gestion des opérations et des ressources, prévue dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions sur le terrain.

Malgré les difficultés rencontrées pour attirer et retenir le personnel, la Mission a pris des mesures pour accélérer le recrutement. Les taux de vacance retenus pour le personnel recruté sur le plan international et pour les administrateurs et agents des

Le Comité réaffirme aussi qu'il estime que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux de vacance effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45). Le Comité souligne à nouveau que, d'une manière générale, il faut déterminer s'il convient de maintenir les postes restés vacants depuis deux ans ou plus, en justifiant dûment ce maintien, ou s'il convient de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67 ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale) (par. 29).

Le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16) (par. 37).

Le Comité consultatif note que les véhicules multisegments acquis ne sont peut-être pas appropriés. Il souligne qu'il importe de procéder à une évaluation complète et à une analyse coûts-avantages avant d'acheter des véhicules, et compte que le Secrétaire général fera un point détaillé sur la question dans son prochain rapport (par. 39).

services généraux recrutés sur le plan national ont diminué depuis l'exercice 2017/18. Malgré les faibles taux de vacances, la Mission continue de s'efforcer de réduire les délais de recrutement. Les taux de vacance retenus pour le personnel civil pour 2020/21 tiennent compte de l'expérience des années antérieures, des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement pour l'exercice.

La Mission continue d'insister auprès des directeurs de programme et du personnel sur le fait qu'ils doivent s'organiser de façon à respecter le délai de présentation des demandes d'autorisation de voyage, à savoir 21 jours à l'avance. En outre, elle donne pour instruction aux personnes chargées d'approuver les demandes d'examiner de près celles qui n'ont pas été présentées dans les délais requis et, si possible, d'étudier la possibilité de reporter le voyage. Il faut toutefois noter qu'il reste difficile de respecter les délais dans certains cas, notamment pour ce qui est des voyages liés aux évacuations médicales et aux réunions politiques, qu'il est peu aisé de planifier suffisamment à l'avance compte tenu des disponibilités restreintes des principaux participants. Dans ce contexte, les demandes sont examinées et justifiées au cas par cas.

Vingt véhicules multisegments ont été affectés au début de l'année 2019 à des unités administratives et à de hauts fonctionnaires pour les déplacements dans Djouba. Ils ne sont utilisés ni pour les patrouilles ni à l'extérieur de Djouba, où les routes ne sont pas goudronnées. L'année dernière, le coût d'entretien de ces véhicules était en moyenne 50 % inférieur à celui des véhicules utilitaires tout terrain de la Mission. En outre, leur consommation de carburant était inférieure de 40 % à celle des véhicules utilitaires tout terrain. Bien que les véhicules multisegments soient plus économiques et écologiques par rapport aux véhicules légers tous usages et tout terrain de transport de passagers de la Mission, ils ne sont pas adaptés aux principaux déplacements devant être effectués par la Mission, notamment les patrouilles de longue durée et les activités de proximité menées dans des zones reculées, où les conditions routières sont mauvaises pendant la saison des pluies.

Le Comité note la faible représentation des femmes, en particulier dans les catégories de personnel recruté sur le plan national, et encourage la MINUSS à redoubler d'efforts pour assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son personnel civil (par. 41).

Le Comité consultatif prend bonne note des initiatives dans le domaine de l'environnement de la MINUSS et encourage celle-ci à continuer de s'efforcer de réduire son empreinte écologique globale, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 69/307 et 70/286. Le Comité compte que le Secrétaire général fournira de plus amples informations dans son prochain rapport sur les gains d'efficacité, la consommation d'énergie et les économies d'énergie réalisées (par. 44).

Le Comité consultatif se félicite de la réalisation d'une évaluation interne des projets à effet rapide et note également la qualité du document d'évaluation de fin de cycle. Il souligne en outre qu'il importe de documenter et de partager les connaissances et les données d'expérience acquises au cours de l'exécution des projets, et encourage la MINUSS à continuer d'appliquer ces pratiques optimales et à tenir compte des enseignements tirés de la gestion de son programme de projets à effet rapide (par. 45).

Le Comité consultatif a en outre été informé que, conformément aux directives du Siège sur cette question, la MINUSS élabore actuellement ses propres directives concernant les activités relatives aux programmes afin d'améliorer la planification et la

La faible représentation des femmes dans les catégories de personnel recruté sur le plan national tient au fait qu'il est difficile de recruter des personnes qualifiées pour exercer des fonctions spécialisées sur le marché local et que les femmes sont moins nombreuses que les hommes à postuler.

La MINUSS a créé un groupe de travail technique sur la parité femmes-hommes et a adopté une stratégie sur la question afin de remédier à ce problème. Si elle a du mal à parvenir à la parité, c'est principalement parce que les femmes qui sont inscrites sur la liste de candidates et candidats présélectionnés ou qui postulent aux postes vacants de la Mission sont moins nombreuses que les hommes, ce qui est exacerbé par le faible taux de vacance au titre du personnel civil.

La Mission continue de réduire son empreinte écologique, notamment en mettant en œuvre un plan d'atténuation des risques liés aux eaux usées, qui prévoit notamment l'acquisition et l'installation de 44 nouvelles stations d'épuration et usines de traitement, l'objectif étant de réduire au minimum le risque de déversement des eaux usées tout en permettant la réutilisation de l'eau traitée ; en élaborant une nouvelle politique de durabilité environnementale et en mettant au point et en œuvre son propre système de gestion de l'environnement de façon que les questions écologiques soient mieux prises en compte dans ses activités ; en exécutant son plan de gestion de l'énergie, qui prévoit des mesures telles que l'installation de centrales solaires d'une puissance de 2,2 mégawatts ; en élaborant et en exécutant des plans de gestion des déchets et de protection des eaux.

La MINUSS continuera de documenter et de partager les connaissances et les données d'expérience acquises au cours de l'exécution des projets dans le cadre d'une évaluation de fin de cycle. Elle continuera également de tenir compte des enseignements tirés de la gestion des projets à effet rapide et transmettra des données d'expérience à d'autres missions par l'intermédiaire du bureau des meilleures pratiques du Siège. Outre une évaluation interne, il est proposé de faire procéder à une évaluation externe indépendante pendant l'exercice 2020/21 afin d'améliorer encore la qualité des projets et d'évaluer les effets des projets à effet rapide.

La Mission élabore actuellement ses propres directives concernant les activités relatives au programme conformément aux directives de l'Administration de novembre 2017 sur les activités relatives aux programmes relevant du mandat des missions qui sont

Demande ou recommandation

Mesures prises

gestion de ces activités ainsi que l'établissement des rapports y relatifs. Le Comité consultatif compte que le prochain rapport sur la MINUSS fera le point des progrès accomplis à cet égard (par. 47).

financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

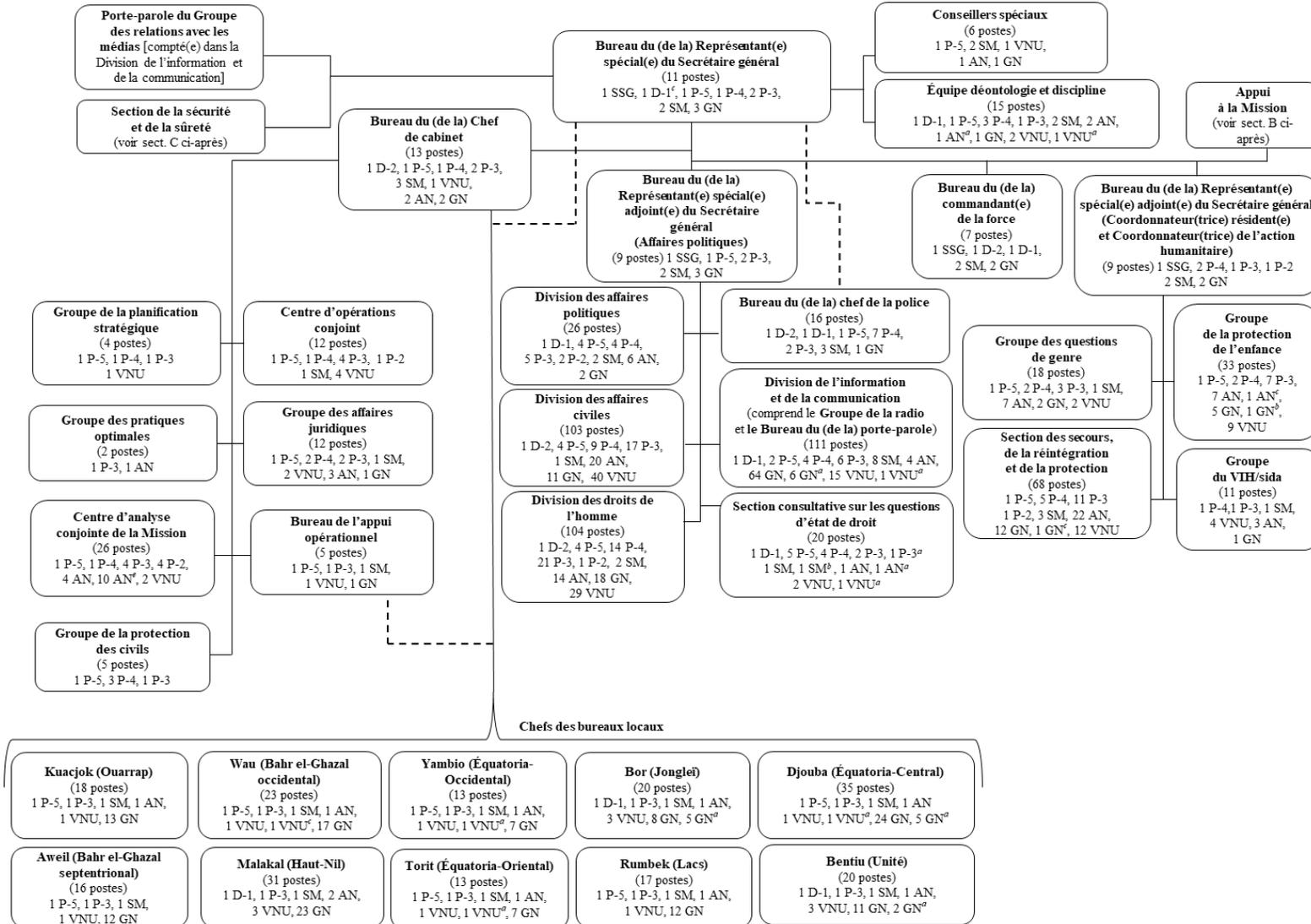
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

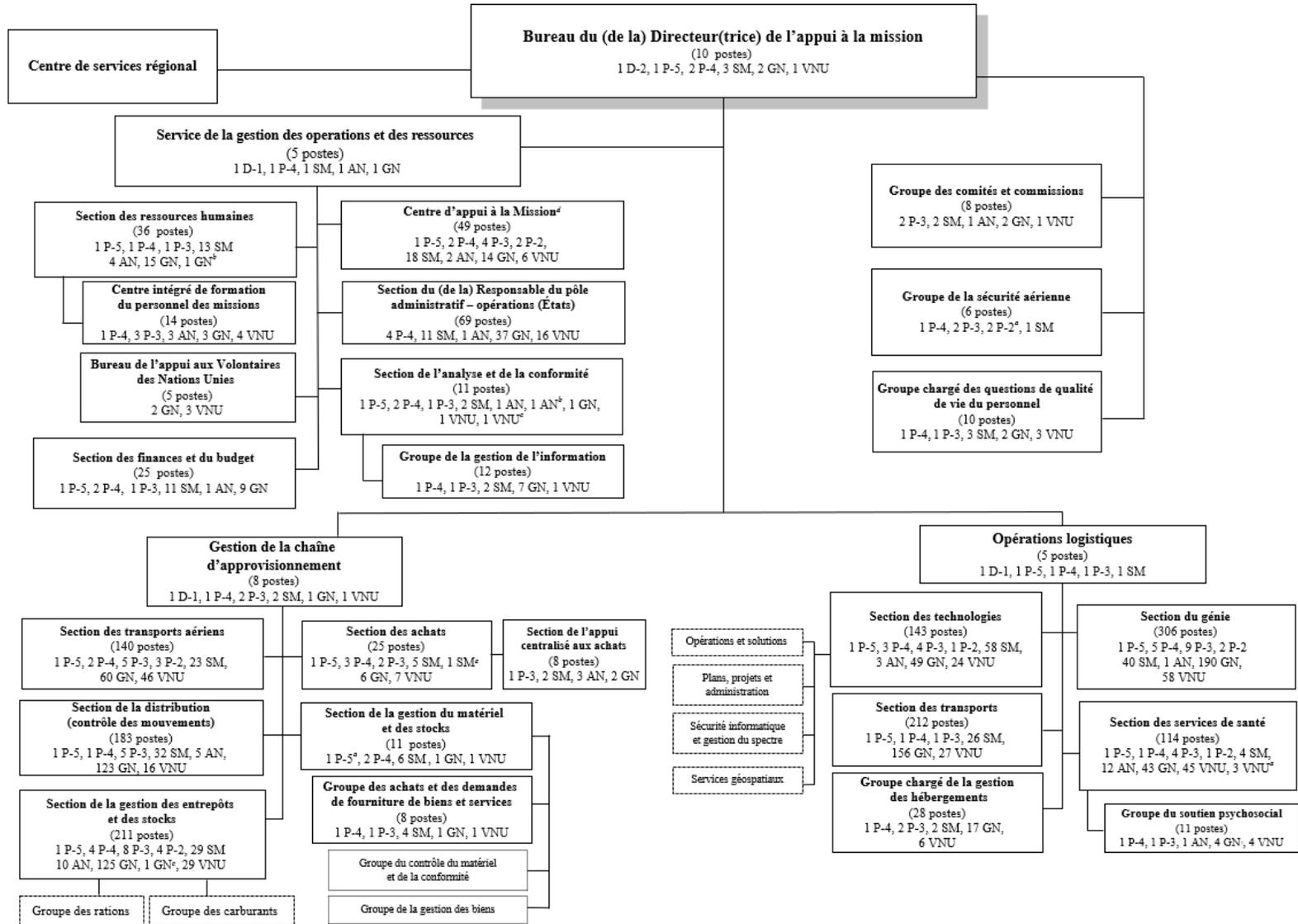
Annexe II

Organigrammes

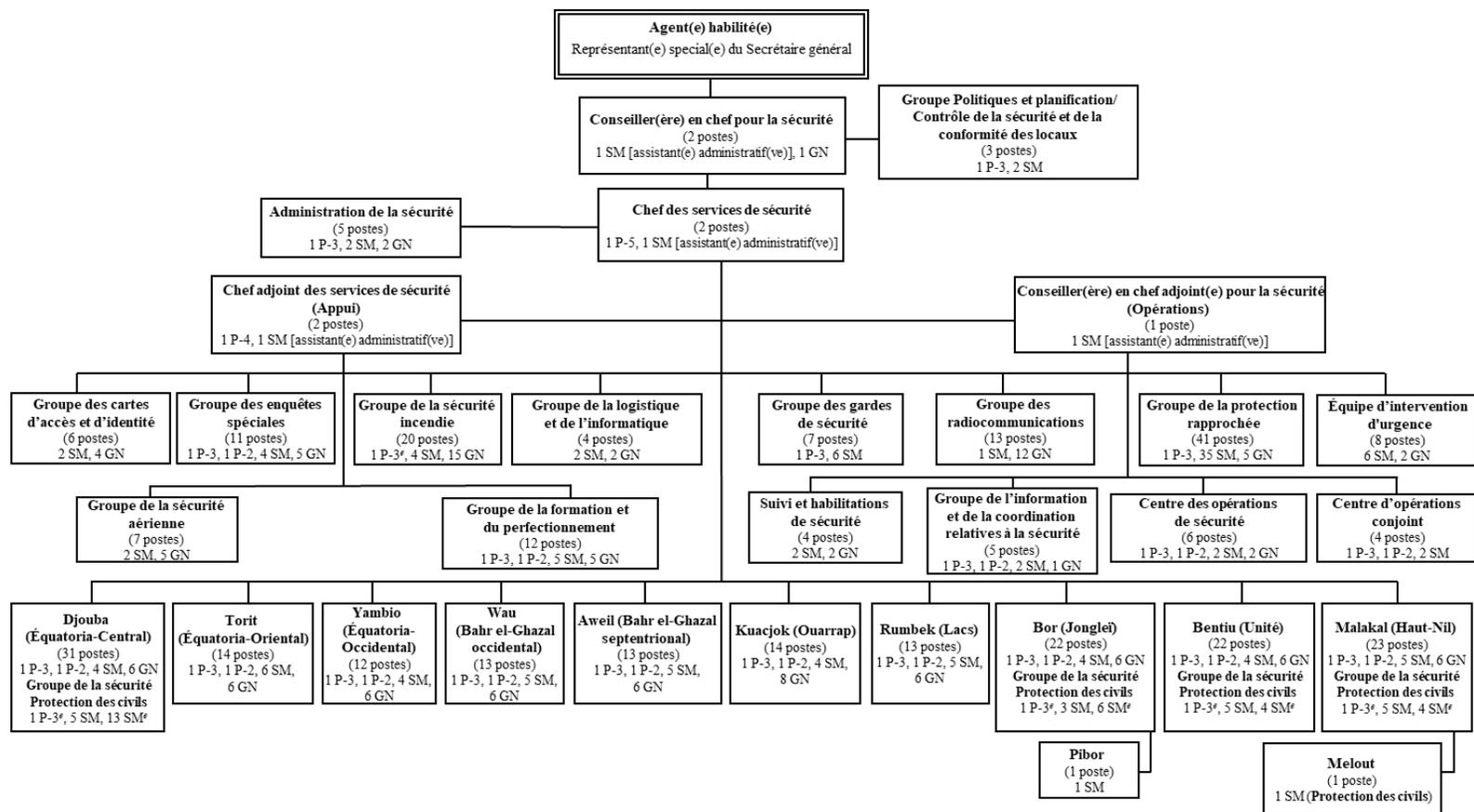
A. Services organiques



B. Appui à la Mission



C. Section de la sécurité et de la sûreté



Abbreviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SGA = Secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

^b Transfert.

^c Réaffectation.

^d Restructuration.

^e Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

